

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

LE PROBLÈME SCOLAIRE A SAINT-CLOUD

Au moment de la rentrée des classes, nous ne croyons pas inutile de parler un peu de la question scolaire. Par suite de l'accroissement des effectifs dans les écoles publiques de la ville, aussi bien primaires que secondaires, différents problèmes se posent qui ne sont pas faciles à résoudre car ils intéressent à la fois l'Etat et la commune.

On aurait pu penser que l'importance du problème scolaire pour la santé morale et physique de nos jeunes, pour leur instruction et leur éducation, aurait retenu davantage l'attention des grands pouvoirs publics et espérer qu'en matière de construction scolaire on aurait pu, tout au moins et en attendant mieux, terminer ce qui avait été commencé avant la guerre 1939-1945 : or, il n'en est rien, car à Saint-Cloud comme dans beaucoup de villes, les constructions arrêtées du fait de la guerre n'ont pu encore être reprises.

Chacun sait que pour les constructions d'écoles, l'Etat intervient financièrement, mais ce que beaucoup ignorent c'est que, du fait de cette intervention, *rien ne peut être entrepris par les Conseils Municipaux sans l'autorisation du Ministère de l'Education Nationale*. Bien entendu, cette autorisation est fonction des crédits que le Parlement met à la disposition de ce Ministère et n'intervient, aux termes de la législation actuelle, qu'après la mise en marche de tout un système administratif, long et complexe.

Les demandes de subventions, en ce qui concerne l'enseignement primaire, présentées par les communes, sont soumises au Conseil Général car l'aide financière de l'Etat n'est accordée que sur la proposition de l'Assemblée départementale.

A cet effet, le Conseil Général doit dresser un tableau de tous les projets de constructions scolaires dans le département en plaçant en tête ceux qui présentent un caractère spécial d'urgence et dont les dossiers sont en état. Ce tableau, établi chaque année dans la deuxième session ordinaire du Conseil Général, est valable sans modifications pendant les douze mois suivants.

Sans entrer dans le détail de la procédure administrative en cette matière, nous allons prendre le cas du groupe scolaire des Coteaux pour bien faire comprendre à nos concitoyens que si rien n'a été fait en ce qui concerne les travaux en cours, malgré le désir du Conseil Municipal, ce n'est pas de notre faute.

En 1938, l'Assemblée communale alors en fonction décidait de faire agrandir les écoles du quartier des Coteaux et obtenait pour cela une subvention de l'Etat et du département. Il s'agissait de construire six classes primaires, une classe d'enseignement ménager, préaux et dégagements.

En 1939, les travaux furent entrepris mais durent être arrêtés en 1941 par suite des circonstances. Seule, une partie du gros œuvre pu être terminée.

Pour que les travaux reprennent, il est maintenant nécessaire qu'une autorisation ministérielle soit donnée et pour cela, il faut que le projet figure sur une liste de travaux de démarrage établie par la Préfecture de Seine-et-Oise et que la ville obtienne une subvention complémentaire de l'Etat, nécessitée par l'augmentation du coût des travaux. Ceux-ci, qui devaient s'élever à 2.200.000 francs, s'élèvent avec les coefficients en cours à près de 20.000.000 de francs.

En 1945, dès son arrivée à la Mairie, la Municipalité actuelle, faisant suite à une demande de la Municipalité précédente concernant la reprise des travaux au groupe des Coteaux, intervint énergiquement auprès de M. le Préfet de Seine-et-Oise et de M. le Député, Conseiller Général, afin de faire classer le projet de Saint-Cloud dans les tous premiers numéros de la liste des travaux de démarrage. Nous avons obtenu satisfaction en ce qui concerne le classement puisque le projet de Saint-Cloud figure dans les dix premiers numéros de cette liste. Mais malheureusement, nous n'avons pas été autorisés à continuer les travaux car, faute de crédits, le Ministère intéressé n'a pu donner une suite favorable qu'à deux ou trois projets seulement. C'est pourtant, forts de l'assurance qui nous avait été donnée en haut lieu, que nous n'avons pas entrepris, en 1945-1946, la construc-

tion d'une nouvelle baraque, estimant qu'il valait mieux voter des crédits pour continuer les travaux commencés plutôt que d'engager des dépenses pour un baraquement que nous ne savions pas où placer, pour la bonne raison qu'il en existe déjà un dans la cour de l'école et qu'il n'y a pas la place pour en mettre un deuxième.

Cette année, nous sommes de nouveau intervenus d'une façon pressante auprès de M. DEVEZE, député, conseiller général et de M. le Préfet pour que nous obtenions l'autorisation de terminer les travaux dont il s'agit.

En même temps, nous faisons une démarche auprès des services du Ministère de la Reconstruction, à Versailles, à l'effet de savoir si, de ce côté-là, il n'y avait pas possibilité d'obtenir des matériaux et l'autorisation de construire. Nous avons même demandé, au cas où satisfaction ne pourrait nous être donnée sur ce point, à ce que l'on nous cède une baraque en bois que nous construirions sur le terrain de l'Aéro-Club, si toutefois nous obtenons le consentement du propriétaire d'utiliser le terrain. Il nous fut répondu que tout allait être mis en œuvre pour la reprise des travaux en suspens et qu'il ne convenait surtout pas d'engager des frais pour construire un nouveau baraquement provisoire en bois.

La population du quartier des Coteaux, de même que M. le Directeur et Madame la Directrice de l'école de ce quartier, peuvent être assurés que la Municipalité et le Conseil Municipal multiplieront leurs démarches et feront tout ce qu'il faudra pour aboutir rapidement à un résultat.

Nous allons passer maintenant à l'école du Centre.

Beaucoup de personnes savent que faute de places à l'école du Centre, la Municipalité a dû, pendant la guerre, prendre le local affecté à la consultation de nourrissons, situé dessous la perception, rue du Docteur-Desfossez, pour y installer une classe de garçons. Pour rendre à présent à la consultation de nourrissons les locaux dont elle a absolument besoin, il est indispensable qu'une baraque en bois soit construite dans la cour de l'école du Centre. De cette façon, les enfants seront tous groupés et n'auront pas à traverser la rue pour se rendre à la classe de la perception. Le Conseil Municipal a donc décidé la construction de cette baraque pour laquelle les services de la Reconstruction nous ont promis des matériaux.

Nous signalons, pour ceux qui ne seraient pas au courant, qu'aux écoles du Centre, aussi bien aux filles qu'aux garçons, fonctionnent des cours complémentaires. C'est une très grosse charge pour la ville car, pour ces cours, nous devons entretenir des locaux, payer des indemnités de logement au personnel enseignant, payer des professeurs spéciaux, non seulement pour les enfants de Saint-Cloud mais aussi pour ceux des autres communes. Actuellement, sur 306 élèves à l'école des filles, il y en a 105 dans les cours complémentaires qui ne sont pas de Saint-Cloud. Aux garçons, sur 260, 55 des cours complémentaires habitent hors Saint-Cloud.

De même que dans les deux autres groupes scolaires, la place manque aux écoles de Montretout. Certaines classes qui ont fonctionné avec 60 élèves au cours de l'année scolaire 1945-1946, ont dû être dédoublées par la création d'une septième classe à l'école des filles. Faute de pouvoir agrandir les bâtiments actuels, nous avons dû consolider et aménager une baraque qui existait dans la cour de l'école des garçons pour y installer cette septième classe. Il y a actuellement 260 élèves à l'école des filles et 190 à celle des garçons.

Pour remédier dans une certaine mesure à la situation créée à Saint-Cloud par les accroissements d'effectifs scolaires signalés ci-dessus, le Conseil Municipal a décidé, en juillet dernier, de ne plus accepter, à la rentrée d'octobre 1946, dans les classes primaires élémentaires, les enfants étrangers à Saint-Cloud.

Pour l'avenir, nous envisageons de faire agrandir les bâtiments existant actuellement, tant aux écoles du Centre qu'à celles de Montretout. La ville possédant les terrains nécessaires à ces agrandissements, nous allons pouvoir mettre les projets à l'étude et les soumettre à l'Inspection Académique de Seine-et-Oise. Etant donné les formalités à accomplir dont quelques aperçus ont été cités plus haut, il faudra compter sur plusieurs années avant de mettre ces projets à exécution. L'accroissement des naissances au cours des années 1945 et 1946, nous fait un devoir de nous occuper du problème scolaire dès à présent et de prévoir des établissements modernes.

Puisque nous en sommes à la question scolaire, nous sommes heureux de signaler à nos concitoyens qu'une récente adjudication a eu lieu à la Mairie en vue de l'exécution de travaux d'aménagements d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive. Aux écoles de Montretout, les travaux vont être poussés activement afin que nos enfants puissent avoir leur terrain sur lequel ils pourront s'ébattre et pratiquer l'éducation physique et sportive dans de bonnes conditions.

Nous allons laisser l'enseignement primaire pour parler de l'enseignement secondaire car là, le problème est plus complexe et quasiment insoluble sur le plan local.

En 1936, la Ville de Saint-Cloud, représentée par son Maire, M. Charles BLUM, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 1^{er} août 1936, passait un contrat avec l'Etat aux termes duquel un *petit lycée de garçons*, annexe du Lycée Hoche, de Versailles, était fondé à Saint-Cloud.

Cet établissement devait comprendre, d'après le contrat, les trois premières années d'études secondaires déterminées par les lois, décrets et règlements en vigueur à cette date.

Or, qu'est devenu ce petit lycée de garçons, un grand lycée, non seulement au point de vue effectif et nombre de classes mais aussi par les succès très grands qu'il obtient chaque année. Sur ce point, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir sur notre territoire un établissement de tout premier ordre, recherché par les familles non seulement de Saint-Cloud mais de Paris et de toute la banlieue parisienne, à tel point que de trois classes on est passé à 11 classes et que l'effectif qui était de 150 élèves en 1936 est passé à 485 élèves en 1945. Le lycée pourrait même, si l'on avait les locaux suffisants pour loger proviseur, surveillant général, économiste, etc., fonctionner d'une manière autonome. Seulement, maintenant, au lieu d'avoir un caractère communal, il revêt un caractère national du fait que sur 485 élèves, il n'y en a que 182 de Saint-Cloud.

La répartition est la suivante :

Suresnes	75 élèves	Garches	55 élèves	La Celle-St-Cloud	20 élèves	Boulogne	12 élèves
Puteaux	24 —	Vaucresson	27 —	Chaville	12 —	Rueil	11 —
Courbevoie	4 —	Louvenciennes	4 —	Ville-d'Avray ...	19 —	Saint-Cloud	182 —
Asnières	3 —	Marly-le-Roi	14 —	Sèvres	10 —		
Paris	7 —	L'Etang-la-Ville .	5 —	Versailles	1 —	TOTAL ..	485 élèves

C'est également le point de vue de certaines communes voisines qui, au début de la création du lycée, participaient dans les frais supportés par la ville de Saint-Cloud et qui ont fait connaître qu'il s'agissait d'une affaire à régler sur le plan national et qu'elles n'avaient plus à intervenir financièrement.

Qu'entend-on par frais supportés par la ville de Saint-Cloud ? Ce sont les frais de premier établissement, construction, ameublement, aménagement, etc...

En 1937, le 5 juin, le Conseil Municipal de Saint-Cloud, dans le but de développer le « petit lycée » et de permettre aux enfants de la ville de fréquenter plus de trois classes, décidait d'entreprendre des travaux d'agrandissement pour lesquels il obtenait une subvention de l'Etat de 50 % de la dépense. Cette dépense était, en 1938, au moment du commencement des travaux, de 8 millions dont 4 millions à payer par la ville de Saint-Cloud. Or, pour terminer le bâtiment actuellement en construction, qui dût être arrêté en 1941 en raison des circonstances, il faut près de 30 millions dont 15 à supporter par la ville.

Et ce n'est pas tout, car on retrouve la même situation au lycée de jeunes filles, rue Gounod, où la proportion d'élèves étrangers à la commune est sensiblement la même. Le lycée de jeunes filles ne cède en rien au lycée de garçons en ce qui concerne la renommée et les succès obtenus. C'est également un grand établissement qui étouffe dans des locaux qui ne sont plus en rapport avec le nombre d'élèves. Il importe donc que des travaux d'agrandissement soient également entrepris au lycée de jeunes filles et que pour cela une somme de 30 millions soit prévue dont 15 à supporter par la ville : 15 millions au lycée de garçons, 15 également au lycée de jeunes filles, cela fait 30 millions pour 1 millier d'élèves dont un peu plus d'un tiers habitent Saint-Cloud.

On comprendra aisément devant de tels chiffres et devant tout ce qu'il y a à faire à Saint-Cloud (égouts, stade, écoles primaires, salle des fêtes, crèche, bains-douches, etc.), que les contribuables clodoaldiens soient inquiets et que ses représentants, en l'occurrence le Conseil Municipal, le soient également. C'est la raison pour laquelle ce dernier a décidé, dans sa séance du 31 janvier 1946, de mettre hors d'eau le bâtiment en cours de construction au lycée de garçons, de faire des travaux dans la limite des crédits réservés au budget, pour tenir les engagements pris par ses prédécesseurs, mais de ne prendre aucun engagement nouveau ni d'engager des dépenses nouvelles, laissant le soin à l'Etat de régler cette question.

Les lycées de Saint-Cloud ont en quelque sorte décongestionné les lycées de Paris et il appartient, dès lors, à l'Etat de résoudre le problème qui, nous le répétons, est national et non communal.

Nous tiendrons nos concitoyens au courant de ce qu'il adviendra en les informant que nous avons déjà mis le Ministère de l'Education Nationale au courant de la question et que nous ferons toutes les démarches et interventions nécessaires pour ne pas avoir à supporter des charges qui ne nous incombent que dans une faible proportion.

Activités médicales scolaires

La rentrée des classes amène les familles à se préoccuper des mesures prises dans les écoles pour assurer le contrôle médical des enfants. Nous croyons qu'elles seront intéressées par les quelques renseignements ci-après :

Pesées : Au cours du 1^{er} et du 3^e trimestres, les enfants sont pesés et mesurés et l'examen comparatif des résultats obtenus permet, s'il y a lieu, d'alerter les familles. Notons que les derniers examens ont permis de conclure que 2 à 3 % des enfants avaient maigri.

Carnets de santé : Ces renseignements sont mentionnés sur un carnet individuel qui suit l'enfant pendant tout le cours de sa carrière scolaire.

Visites médicales : Ce carnet fait également mention des visites médicales auxquelles les enfants sont régulièrement soumis deux fois par an. Le résultat de ces visites est communiqué aux familles. Au cours de la précédente année, 1.800 enfants ont été examinés.

Radioscopie : Ces 1.800 enfants ont, en outre, subi un examen radioscopique des poumons. Trois cas ont été retenus et signalés aux familles.

Cuti-réaction : La radioscopie est complétée par la cuti-réaction à la tuberculine pour prévenir la tuberculose. Il a été relevé une proportion de 25 % de cuti positive.

Visites dentaires : Les enfants sont également astreints à des visites dentaires et, si des soins sont nécessaires, une fiche le signalant est adressée aux familles. Les derniers examens ont révélé que plus de 50 % des enfants ont besoin d'être soignés.

Visite des têtes : L'hygiène et la propreté font l'objet de l'attention soutenue du Service Social scolaire. Saint-Cloud se place au premier rang des communes du département pour le nombre restreint d'enfants atteints de pédiculose : 4 à 5 % chez les petites filles et seulement 6 ou 7 cas chez les garçons.

Vaccination antivariolique : Chaque année a lieu la séance de vaccination ou de revaccination antivariolique obligatoire au cours de la 11^e année.

Vaccination antidyphtérique et antitétanique : De plus, cette année, après une révision des enfants non encore vaccinés contre la dyphtérie et le tétanos, des séances ont eu lieu où 300 enfants ont subi soit les trois premières injections, soit l'injection de rappel. Cette vaccination est obligatoire depuis 1942 et l'admission des enfants non vaccinés est interdite dans les écoles, les collectivités, les colonies de vacances.

Ainsi, c'est tout un ensemble de mesures de préventions qui sont prises avec un soin et une attention particulièrement louables par nos dévouées Assistantes scolaires et les Docteurs chargés des visites et examens médicaux.

De son côté, le corps enseignant facilite de tout son pouvoir ces différentes opérations et la conjonction de toutes ces bonnes volontés et de tous ces dévouements donne aux familles une garantie précieuse.

Sur ce plan, comme sur bien d'autres, il ne s'agit pas, pour la Municipalité et les services sociaux qui dépendent d'elle, de se substituer aux familles, lesquelles restent toujours seules responsables de leurs enfants et des décisions à prendre les concernant.

Il importe toutefois de fournir aux familles tous les éléments d'information utiles pour leur permettre de prendre les décisions nécessaires en connaissance de cause.

Le Service Social de la Mairie (lequel comprend les Assistantes Scolaires, assurant ainsi une utile liaison), est d'ailleurs à la disposition des familles pour les conseiller et, s'il y a lieu, les aider dans les démarches qu'elles peuvent être amenées à entreprendre.

Réquisitions locatives - Logements

Ordonnance du 11 Octobre 1945

Catégories prioritaires

Par circulaire du 14 septembre 1946, adressée à tous les Maires du département, M. le Préfet de Seine-et-Oise a donné certaines précisions concernant les réquisitions d'immeubles, de logements ou d'appartements effectuées en application de l'ordonnance du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement.

Les indications données étant susceptibles d'intéresser nos concitoyens, nous reproduisons ci-dessous la circulaire en question.

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Messieurs les Maires du Département
en communication à Messieurs les Sous-Préfets.*

L'article 28 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, complétée par la loi du 2 avril 1946, concernant les jeunes ménages, a précisé les catégories de personnes à tenir pour prioritaires pour bénéficier de l'ordonnance en cause.

Au nombre des bénéficiaires éventuels figuraient notamment les engagés volontaires de la France Libre, les prisonniers démobilisés postérieurement au 25 août 1944 et les déportés politiques, sous la réserve, toutefois, que les demandes de réquisition de logement par eux formulées l'aient été avant le 31 décembre 1945.

Ainsi que vous le savez, ce délai a été au bénéfice des catégories prioritaires visées ci-dessus, largement dépassé. Il ne saurait aujourd'hui être prorogé encore et je vous serais obligé de bien vouloir, chaque fois qu'il en sera besoin, aviser ceux de vos administrés entrant dans l'une des trois catégories en cause de l'impossibilité dans laquelle je me trouve maintenant, en application d'instructions ministérielles formelles, d'accueillir les demandes de réquisition de logement qu'ils pourraient formuler.

*Le Préfet,
Roger LÉONARD.*

Ainsi, les personnes entrant dans les trois catégories visées et qui ont fait leur demande antérieurement au 31 décembre 1945, conservent seules leur priorité.

C'est, hélas ! un droit plus théorique qu'effectif car les locaux libres sont toujours aussi rares.

La situation, à ce point de vue, ne s'améliore pas. Comment s'améliorerait-elle puisque personne ne construit ?

La seule et unique solution du problème du logement est dans la construction de nouveaux immeubles. Tout le reste n'est que palliatif sans grande efficacité.

Mais, tant que la situation économique restera ce qu'elle est, il serait vain d'espérer une reprise de la construction, même si les matériaux nécessaires pouvaient être disponibles.

On peut déplorer que seule l'insuffisance de « rentabilité des capitaux » prive des familles entières d'un gîte convenable; malheureusement, dans l'état actuel des choses, aucune initiative individuelle ne peut rien contre ce fait.

C'est le résultat inévitable de toute une politique démagogique qui a donné naissance en matière de loyer à des lois d'exception et créé une situation qu'il devient maintenant impossible de redresser.

Mais, ce sont là considérations générales et, pour ce qui nous concerne, il nous faut bien nous contenter de petits remèdes sans grande valeur, en essayant, ici ou là, de caser une famille quand nous apprenons qu'un logement est, par hasard, libre.

Pour un bien maigre résultat, c'est beaucoup d'efforts, de dérangements et de démarches qui généralement, ne donnent pleinement satisfaction à personne.

Autre aspect du problème : nous entendons souvent des propos de ce genre : « Il ne manque pas, à Saint-Cloud, de grandes villas insuffisamment occupées, dont plusieurs pièces pourraient être attribuées à des familles qui, elles, ne disposent pas de place suffisante. »

Nous reconnaissons volontiers que des pièces sont en excédent dans certaines villas. Mais cela ne nous donne pas le droit d'en provoquer la réquisition au bénéfice de qui que ce soit.

Le pourrions-nous, que nous n'y consentirions pas.

Souvent, d'ailleurs, ces pièces ne sauraient, seules, constituer un logement familial convenable, il faut encore cuisine et W.-C., et les villas envisagées n'ont pas été ordinairement construites pour recevoir plusieurs familles, surtout si celles-ci doivent vivre en assez mauvaise intelligence, comme cela se produirait fatalement, la présence de l'une étant imposée à l'autre par une réquisition, qui est toujours un acte de force et d'autorité, difficilement accepté de celui qui prétend en être la victime.

La loi n'a pas prévu cette possibilité d'introduction par la force dans des locaux, trop vastes peut-être pour leurs habituels occupants, mais cependant habités.

Elle a seulement institué un système de taxation qui frappe les propriétaires de pièces « excédentaires ».

Rappelons que :

1	personne a droit à	2	pièces
2	— ont —	4	—
3	— —	5	—
4	— —	6	—
5	— —	7	—
etc...			

Au-dessus de ces chiffres, les pièces excédentaires sont taxées de la façon suivante :

Pour 1 pièce excédentaire :	la Contr. Mobil.	× 0,50
— 2 — — —	— —	× 1,50
— 3 — — —	— —	× 3
— 4 — — —	— —	× 5
— 5 — — —	— —	× 7

A tous les propriétaires de villas qui disposent d'un nombre de pièces supérieur à ce qui leur est accordé par la loi, nous ne pouvons que conseiller de recevoir chez eux, de bonne grâce, cela dût-il les gêner quelque peu, des parents ou des amis qui sont à la recherche d'un gîte convenable ou des étudiants.

Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons rien faire de plus. S'ils n'y consentent pas, ils seront frappés de la taxe dont nous parlons ci-dessus.

Mais pour tous ceux qui attendent vraiment de trouver un logement, pour tous les jeunes qui ne peuvent se marier dans l'impossibilité où ils sont de se loger, pour ces familles nombreuses qui vivent à 8 ou 9 personnes dans une ou deux pièces, cela n'apporte aucune solution.

Le problème ne peut être résolu qu'à l'échelle nationale quand les pouvoirs publics se résoudront à envisager des solutions d'ensemble, quand les responsables se décideront à se pencher sur des projets concrets en vue d'une réalisation pratique plutôt que de perdre leur temps à des combinaisons vaines de politique de partis.

Eclairage public

A l'approche de l'hiver et au retour des longues soirées, la question de l'éclairage des rues redevient d'actualité et il est bon que chacun soit tenu au courant de ce qui est fait pour l'amélioration du réseau public.

Rappelons tout d'abord que les restrictions imposées sur les consommations d'électricité n'ont pas été abrogées et que la puissance autorisée est toujours de 50 % de celle de 1939.

En application de cette réglementation, il n'a donc été possible théoriquement de rétablir qu'un foyer lumineux sur deux.

Si l'on tient compte qu'il est nécessaire d'éclairer plus intensément les carrefours et les escaliers, on est dans l'obligation de ne prévoir dans certaines rues de moindre importance que le rétablissement d'un foyer sur trois.

L'éclairage ainsi conçu, bien qu'imparfait, permet néanmoins de se diriger facilement la nuit dans toutes les rues de la ville à condition que les lampadaires mis en service ne s'éteignent pas. Des vérifications fréquentes sont faites par l'entrepreneur chargé de l'entretien du réseau, d'accord avec les services techniques de la ville, afin de remplacer dans les plus brefs délais les lampes usées.

Malheureusement, il nous faut compter avec les actes de vandalisme. Certains individus et des élèves des écoles et lycées de la ville n'hésitent pas à ouvrir les portes des lampadaires et à retirer les fusibles. Au cours de récentes tournées d'inspection, il a été constaté que 90 % des foyers éteints l'étaient par suite du retrait des plombs et 10 % par suite d'ampoules défectueuses.

Pour remédier à cet état de choses, le Conseil Municipal envisage de remplacer les portillons manquants aux lampadaires et de faire mettre sur tous les portillons, au nombre de plus de 900, des fermetures spéciales. La dépense à engager par cette opération est de l'ordre de 150.000 francs en tirant les prix au plus juste.

Il est vraiment regrettable d'en arriver là, car en fin de compte, c'est l'ensemble des contribuables qui supporte les fautes commises par une catégorie d'individus qui ne doivent certainement pas se rendre très bien compte de la portée de leurs actes, où, s'ils s'en rendent compte, qui cherchent à nuire à la collectivité tout entière.

Des instructions ont été données aux services de police pour qu'ils se montrent très sévères à l'égard de ces individus et qu'ils n'hésitent pas à les déférer au parquet.

Nous espérons que grâce aux mesures prises, notre réseau d'éclairage public, bien que réduit, fonctionnera d'une façon à peu près normale et homogène dans toutes les rues de la ville.

La Colonie de Vacances de Charbonnière

Le retour de nos jeunes colons

Notre colonie de vacances municipale a, pour cette année, fermé ses portes.

Le 25 septembre, tous nos jeunes colons, garçons et filles, sont rentrés et le domaine de Charbonnière a retrouvé, pour l'hiver, son calme, après trois mois d'une activité intense et d'une vie ardente.

Pendant ces trois mois, plus de 200 enfants ont vécu là-bas des jours heureux dont ils conserveront un souvenir qui n'est pas près de disparaître.

Gaîté, jeunesse, jeux, air pur et, ce qui complète merveilleusement le programme, bonne nourriture, tout devait contribuer à faire de ces vacances une période particulièrement favorable à la santé physique et morale de nos enfants.

Ils nous reviennent brunis par le soleil et l'air vivifiant de la campagne, plus forts pour reprendre le labeur scolaire et pour résister aux rigueurs de l'hiver qui maintenant est proche.

La constatation de cet état de choses est une récompense de choix pour tous ceux qui ont conçu et mené à bien une telle réalisation devant laquelle tout esprit de bonne foi est obligé de s'incliner. Seuls les initiés savent combien il a fallu d'audace, de ténacité, de persévérance, pour vaincre les difficultés de tout genre rencontrées au cours des innombrables démarches nécessitées par l'acquisition du domaine et sa mise en exploitation.

Mais, soyons justes ! Si nous pouvons aujourd'hui nous réjouir d'un tel résultat, il importe de rendre hommage à tous ceux qui en ont été les artisans, à commencer par le Service Social de la Mairie qui a assumé toute la charge de la préparation des départs et des contacts avec les familles.

Nous ne dirons jamais assez notre reconnaissance à M. et Mme DEMARD, pour leur dévouement et leur habile direction. Nous l'avons déjà dit, ils ont su, en se dépensant sans compter, créer dans la maison un esprit d'équipe qui a vraiment associé tous les éléments du personnel à une œuvre commune, ils ont su coordonner tous les efforts, toutes les activités et les orienter vers un seul et unique but : le bien des enfants.

Moniteurs et monitrices, infirmières, cuisinières, lingère, personnel de service, ont fait avec « Parrain et Marraine » une unité agissante au service d'un même idéal.

La tâche était immense, les risques d'échecs considérables. Tout a été surmonté. Merci à tous !

Il ne sera pas indifférent aux Clodoaldiens de savoir que 10.309 journées de vacances ont été vécues à Charbonnière par nos enfants.

D'autre part, des initiatives privées, soit confessionnelles, soit émanant de l'Association des Anciens Prisonniers, ont organisé des départs d'enfants à la campagne, ce qui a permis à environ 150 enfants de bénéficier d'un changement d'air salubre.

C'est donc, à notre connaissance, plus de 350 jeunes Clodoaldiens qui ont pu, cette année, s'échapper vers la campagne et l'air pur, sans compter, bien entendu, tous ceux qui sont partis par les soins des familles.

Il ne peut être question de remplacer les familles qui restent seules responsables des mesures à prendre pour assurer la santé de leurs enfants.

Toutefois, la collectivité communale se doit de faciliter à tous l'accomplissement de ce devoir, de façon

que le plus grand nombre possible d'enfants puissent bénéficier de vacances régénératrices.

La Municipalité a été toujours guidée par cette conception de son devoir à cet égard.

Elle est satisfaite de penser, en considérant les remerciements qui lui sont adressés de divers côtés, qu'elle a pleinement réussi en créant Charbonnière, à donner satisfaction aux familles de Saint-Cloud.

Réunion de clôture de la Colonie

Quelle heureuse initiative que celle qui permit, dimanche 6 octobre, la rencontre de M. et Mme DEMARD, des moniteurs et des monitrices et de tous ceux qui ont contribué au succès de la colonie avec les familles et les jeunes colons.

C'était pour tous une joie de se retrouver. « Parrain et Marraine » n'étaient pas les moins heureux de revoir tous ces jeunes enfants dont, pendant plus de deux mois, ils avaient eu la charge et la responsabilité et qui leur témoignaient aujourd'hui leur affection et leur reconnaissance.

La réunion se tenait dans la salle du « Régent » où fut projeté un film rappelant les diverses activités de la Colonie, chacun reconnaissait des visages amis et revivait des scènes et des jeux vécus à Charbonnière.

Ce fut une occasion pour un jeune garçon, de dire, au nom de ses camarades, à M. et Mme DEMARD, les sentiments de reconnaissance de tous et à une charmante petite fille d'offrir un bouquet à Mme DEMARD.

M. le Maire rappela l'histoire de la fondation de la Colonie, les difficultés rencontrées et vaincues grâce à l'effort de tous, la part due, dans le succès, à l'habile direction de M. DEMARD. Il dit notamment :

Mais il peut arriver que malgré tout, la réussite ne vient pas récompenser les efforts faits. Il faut un peu de chance. Cette chance providentielle s'est manifestée à nous le jour où M. et Mme DEMARD, spécialistes des colonies de vacances, acceptèrent la lourde tâche de mettre en route et d'animer notre Maison de Charbonnière. Parrain et Marraine, comment les appeler autrement ? — comprirent ce que nous attendions d'eux — Avec notre service social dont je ne ferai jamais assez l'éloge, avec Mlle L'PLANCHE, et Mme LEROY, Mlle LE SAULNIER, Mlle VAN DER HEYDEN, Mlle CAUCHOIS, ils réussirent à donner à notre colonie l'esprit Charbonnière, c'est-à-dire l'autorité paternelle alliée à une gentillesse souriante qui fit que les enfants passèrent sans heurts des vacances à la fois actives et reposantes et cependant éducatives et joyeuses.

Il va de soi que Parrain et Marraine n'auraient pu réussir sans la magnifique équipe de nos moniteurs et monitrices, tous dévoués et entraînants, et sans le personnel de service, grâce auquel les enfants avaient des repas succulents, servis avec une exactitude militaire et du linge et des vêtements entretenus et repassés soigneusement.

Ceci dit — trop vite dit — il me faut aussi remercier nos clients, j'entends par là nos colons dont nous avons été très satisfaits et que nous allons vous montrer sur l'écran dans leurs ébats quotidiens. Vous voudrez bien être indulgents pour le cinéaste apprenti que je suis et ceux qui ne pourront se voir sur le film voudront bien m'excuser, mais il m'a été impossible de vous photographier tous.

Je dois aussi des remerciements aux familles qui nous ont fait confiance — malgré les rumeurs désobligeantes qui ont circulé avant la mise en route — en nous donnant leurs enfants, leur bien le plus précieux.

Sans doute, avant l'ouverture, certaines personnes mal renseignées et bien excusables pouvaient-elles avoir une certaine inquiétude et cela a été pour nous tous une joie profonde lorsque nous avons vu les demandes affluer.

Je terminerai en disant un ultime merci à tous et en disant aussi que notre suprême réconfort a été de voir se réaliser à Charbonnière cette union, cette fusion d'enfants, de milieux souvent différents, d'éducation différente, qui ont sympathisé, qui se sont appréciés et qui nous ont montré un exemple que nous devons suivre. Ces enfants nous ont en quelque sorte lancé un appel à l'union. Nous ne serons pas moins intelligents ni moins bons qu'eux. Nous transférerons à Saint-Cloud l'esprit de Charbonnière. Vous le voulez bien n'est-ce pas ?

A son tour, M. DEMARD, étreint par l'émotion, définit l'esprit dans lequel la Colonie avait été dirigée. Il rappela les conditions matérielles favorables réalisées grâce au dévouement de tous et aussi l'esprit familial qui régnait au château. Il dit son affection à tous les enfants et exprima l'espoir de les retrouver l'an prochain.

Inutile de dire combien toutes ces paroles furent couvertes d'applaudissements enthousiastes.

Et chaque famille voulut serrer les mains de M. et Mme DEMARD et les remercier personnellement du bien fait à ses enfants pendant cette période de vacances.

Au cours de la réunion, les enfants avaient plusieurs fois repris en chœur leurs chants de colonie et on se sépara après le chant des adieux.

Mais oui, mes chers enfants, « Ce n'est qu'un « Au Revoir ».

NOTA. — Plusieurs personnes nous ont exprimé le désir de revoir le film de Charbonnière. Nous pouvons les assurer que nous aurons certainement, au cours de l'hiver, l'occasion de redonner ce film. Il s'agit d'un film de 16 m/m, dû à l'initiative et aux soins personnels de M. CHAVETON et qui passera sur l'appareil dont va très prochainement être dotée la Maison de l'Éducation Populaire.

Silence ! Plusieurs plaintes sont parvenues à la Mairie au sujet de l'habitude que prennent certains de nos concitoyens d'oublier totalement le respect dû au repos d'autrui.

C'est ainsi que, rentrant d'un bal ou d'une réunion quelconque, on parcourt les rues en chantant à tue-tête sans aucunement se préoccuper de tous ceux qui, après une journée de dur travail, ont strictement droit à un repos réparateur.

Nous avons déjà, dans ce bulletin, attiré l'attention de nos lecteurs sur la gêne que constitue, surtout dans le quartier du Centre, les postes de T. S. F., imposant à tout le voisinage l'audition forcée de musique ou discours, à des heures où chacun peut à bon droit prétendre au calme, soit qu'il ait besoin de se reposer, soit qu'il doive travailler.

Notre appel paraît avoir été entendu. La T. S. F. est maintenant plus silencieuse et nous remercions les propriétaires de postes d'avoir tenu compte de nos remarques.

Nous demandons aujourd'hui, à tous ceux qui ont l'occasion de circuler dans nos rues après 10 heures du soir, de penser qu'ils ne sont pas seuls au milieu du désert. Derrière les murs des maisons qui bordent les voies publiques, des familles dorment, qui méritent que leur sommeil ne soit pas troublé par les chants et les cris de noctambules plus ou moins excités qui seraient eux-mêmes fort peu satisfaits d'être dérangés au milieu de la nuit par des gêneurs inconscients ou malveillants.

En ces soirs d'un été qui se prolonge, une promenade nocturne peut être fort agréable et nous ne saurions le déconseiller à qui en éprouve le besoin, mais ne peut-on alors agir en citoyen conscient des devoirs élémentaires qu'impose la vie en société en ne « faisant pas aux autres ce qu'on ne tolérerait pas qu'ils vous fassent à vous-mêmes. »

Si nous formulons cette protestation contre le bruit nocturne, nous ne pouvons nous dispenser de regretter également certains bruits de jour qui sont parfaitement intolérables.

Nous voulons parler de ces allées et venues de motocyclettes sillonnant à grande vitesse nos rues du Centre

lesquelles sont souvent fréquentées par des enfants qu'il est bien difficile de maintenir sur des trottoirs étroits.

Il y a là un danger réel dont les intéressés doivent prendre conscience.

Ajoutez à cela qu'il est probablement très « sport » de donner les gaz en plein et, sans pot d'échappement, la pétarade ébranle les maisons. Cela pourrait à la rigueur se concevoir à la veille d'une course automobile, mais en temps normal, l'impression ressentie par les riverains est nettement désagréable. Il ne faudrait pas considérer les rues de notre ville comme des pistes d'essai, sur lesquelles on peut se permettre toutes les fantaisies.

Nous espérons que ce simple rappel aux amateurs de bruit, diurne ou nocturne, suffira sans qu'il nous soit besoin de faire intervenir M. le Commissaire de Police, ce que nous n'hésiterions pas à faire s'il n'était apporté aucun changement à l'état de choses actuel.

LA CIRCULATION PLACE G.-CLEMENCEAU

Dans un précédent numéro, nous avons informé nos lecteurs des dispositions qui ont été prises pour faciliter la circulation des piétons place Georges-Clemenceau et signalé que nous renouvelions notre requête auprès de la Compagnie du Métropolitain de Paris, réseau routier, en lui transmettant une importante pétition que nous avions reçue tendant à placer devant l'ex-établissement l'Impérial, le terminus des lignes d'autobus 175 et 272.

Nous avons, en réponse à notre communication du 27 juillet 1946, reçu la lettre suivante que nous portons à la connaissance de nos concitoyens :

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER METROPOLITAIN DE PARIS

MONSIEUR LE MAIRE,

Par lettre du 27 juillet 1946, vous avez bien voulu nous demander à nouveau d'envisager le déplacement du terminus des lignes n^{os} 175 et 272, place Georges-Clemenceau, à Saint-Cloud., en vue d'éviter les dangers que présenterait la traversée de cette place et de l'avenue du Palais pour les voyageurs désirant accéder à ce terminus.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, d'après nos constatations, les accidents signalés paraissent particulièrement imputables à la vitesse excessive observée, au passage des piétons, par les voitures débouchant de l'auto-route.

Dans ces conditions, une réglementation sévère de la circulation, tant pour la vitesse des voitures que pour la traversée des piétons dans des passages réservés, serait de nature à éviter ces accidents bien plus que le déplacement du terminus des lignes d'autobus précitées.

Les dispositions que vous préconisez présentent, d'ailleurs, des inconvénients qui, à notre avis, rendent ce déplacement peu souhaitable.

La fixation du terminus devant l'ex-établissement « l'Impérial » dans le prolongement même de la rue Dailly et de l'avenue du Palais, gênerait d'autant plus la visibilité au débouché de ces deux voies, qu'aux voitures des lignes n^{os} 175 et 272 viendront s'ajouter ultérieurement celles des lignes n^{os} 52 et 160 dont la création est envisagée.

Les voitures abordant ce terminus couperaient, par ailleurs, la rue Dailly et, au départ, devraient décrire une courbe plus grande sur la place Georges-Clemenceau, traversant ainsi le courant de circulation plus près du débouché de l'avenue du Palais qu'actuellement.

Les risques d'accident s'en trouveraient manifestement augmentés, et comme ces voitures effectueraient leur mouvement chargées de voyageurs, les conséquences des accidents possibles seraient nettement aggravées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

M. ACUZOU,

Le Directeur du Réseau Routier.

Cette réponse ne nous donnant pas satisfaction, nous poursuivons nos démarches.

Nous signalons à nos lecteurs que les lignes n^{os} 52 et 160, dont la création est envisagée auront pour itinéraire :

La ligne n^o 52 : Pont de Saint-Cloud, place de la République à Paris par la Porte d'Auteuil. Il s'agit, en quelque sorte, du rétablissement de l'ancienne ligne n^o 17.

La ligne n^o 160 : Viendrait de Rueil-Malmaison par la rue de Buzenval pour rejoindre le Pont de Saint-Cloud voire même le Pont de Sèvres. Nous sommes intervenus pour que l'autobus passe par la place Magenta afin de desservir ce quartier ainsi que celui de la Porte Jaune. Cette ligne serait appelée à desservir les usines situées sur Boulogne, à proximité des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres.

MAISON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'inauguration officielle de la *Maison de l'Éducation Populaire* aura lieu le samedi 9 novembre. A cette occasion, les peintres, les philatélistes et les espérantistes clodoaldiens organiseront dans leur spécialité respective, une magnifique exposition qui se poursuivra les jours suivants. Une troupe de jeunes acteurs, intitulée « La Compagnie des Troys », se produira dans une série de représentations de la délicieuse comédie de Michel DURAN, *Trois-Six-Neuf*. Cette compagnie, dirigée par notre compatriote Jean TRÉBOR, vient de manifester ses brillantes qualités dans une répétition générale donnée à la Maison de l'Éducation Populaire devant quelques personnalités du théâtre. Tous renseignements complémentaires seront fournis par voie d'affiche.

Des cours de français, d'allemand, d'anglais, d'histoire, de sténographie et de coupe féminine sont prévus. Minimum d'âge requis : 15 ans; maximum : 25 ans.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly, tous les jours, de 14 h. 30 à 16 h. 30, sauf lundis et dimanches.

Ravitaillement et Rationnement

LAIT

Lait concentré et lait en poudre

Dans un but de simplification et en vue de pallier les difficultés d'approvisionnement en lait concentré, M. le Ministre du Ravitaillement a décidé de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 1946, la délivrance des tickets de lait en poudre médical. A partir de cette date, les laits en poudre médical et les laits concentrés seront perçus indistinctement en échange de tickets de lait concentré sucré ou non sucré selon le cas.

Aucune modification n'est apportée au nombre de tickets de lait concentré alloué aux différentes catégories de bénéficiaires.

Le taux d'équivalence est établi comme suit :

— Une boîte de lait concentré en échange d'un ticket de lait concentré.

— Une boîte de lait en poudre en échange de deux tickets de lait concentré, exception faite pour le « Galia sec » qui sera obtenu sur la base de trois boîtes pour quatre tickets.

Lors de la délivrance des tickets de lait concentré sucré pour une période d'au moins trente jours, le Service du Ravitaillement, à la Mairie, prélèvera le coupon mensuel de sucre concernant l'enfant. En échange de ce coupon, il remettra aux parents deux tickets spéciaux de sucre pour les enfants soumis à l'allaitement mixte.

CARTES DE LAIT DES ENFANTS DE 0 A 2 ANS

Rectificatif

Conformément à une circulaire préfectorale du 18-9-46, le Service du Ravitaillement de la Mairie a délivré aux ayants-droit, une carte de lait type 0 à 12 mois émise pour trois quarts de litre. Cette carte était validée pour un litre de lait en faveur de tous les enfants de 0 à 18 mois.

Par circulaire du 26 septembre, Monsieur le Préfet vient de faire connaître que cette carte de lait devait être remise à tous les enfants de 0 à 2 ans.

En conséquence, les personnes qui n'auraient pas obtenu ce dont elles ont droit, pourront se présenter à la Mairie, Service du Ravitaillement, où la régularisation sera effectuée.

..

TEXTILES

Catégorie V - Attribution de laine

Les consommateurs de la catégorie « V » peuvent obtenir de la laine à tricoter contre remise des coupons 10 d'août et septembre de la feuille semestrielle d'alimentation (250 grammes pour chacun des tickets).

..

TITRES DE RATIONNEMENT

Lors de la distribution de fin octobre, les titres de rationnement seront délivrés pour la période des mois de novembre et décembre. Il sera remis aux consommateurs une feuille de pain du format actuel et une feuille de denrées diverses de grand format, susceptible d'être scindée en deux parties correspondant aux deux mois donnés; chacune de ces deux parties, pendant sa période respective de validité, pourra être présentée séparément aux commerçants pour éviter les risques de perte ou de détérioration.

Cette mesure de simplification dans la délivrance des titres, décidée par l'Administration supérieure, évitera un déplacement aux consommateurs.

..

RECENSEMENT DES CLASSES 47 ET 48

Exécution des prescriptions du décret du 7 septembre 1946 et de l'arrêté de M. le Ministre des Armées du 13-9-46.

Il est actuellement procédé et jusqu'au 14 décembre 1946, dernier délai, au recensement des classes 47 et 48.

Les intéressés doivent se présenter sans retard à la mairie, 8^e bureau, munis du livret de famille de leurs parents, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement.

Ce recensement concerne :

1^o Les jeunes gens français de naissance, nés entre le 1^{er} janvier 1927 et le 31 décembre 1928;

2^o Les jeunes gens nés en France de parents étrangers entre le 1^{er} janvier 1927 et le 31 décembre 1928 et devenus français par déclaration souscrite devant le Juge de Paix jusqu'au 14 décembre 1946;

3^o Les jeunes gens nés en France de parents étrangers :

a) Jusqu'au 20 juillet 1927 et qui n'ont pas encore été soumis à l'obligation du recensement;

b) Entre le 21 juillet 1927 et le 31 décembre 1928 et qui demanderont à participer aux opérations de recrutement de l'armée avec leur classe d'âge;

4^o Les jeunes gens sans nationalité, nés entre le 1^{er} janvier 1927 et le 31 décembre 1928;

5^o Les jeunes gens nés jusqu'au 31 décembre 1928 et les hommes de moins de 48 ans révolus, devenus français par naturalisation ou réintégration entre le 1^{er} mars 1946 et le 14 décembre 1946 et n'ayant pas été inscrits sur les tableaux de recensement des classes antérieures;

6^o Les omis des classes précédentes.

Dans leur propre intérêt, les intéressés devront donner toutes les indications qui leur seront demandées et déposer en mairie les pièces justificatives prévues dans la notice individuelle. Des renseignements fournis par eux dépend leur affectation.

Les parents ou tuteurs des jeunes gens actuellement sous les drapeaux comme engagés volontaires ou inscrits maritimes ou momentanément absents de leur domicile, doivent se rendre à la mairie pour procéder à l'inscription obligatoire de leur fils ou pupille.

**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque s'est enrichie des ouvrages suivants. Ces livres sont à la disposition des abonnés, dès maintenant.

Achats de la ville

SERIE G (BEAUX-ARTS)

	N ^{os}
J. BABELON : <i>L'Orfèvrerie Française</i>	80.014
L. BREHIER : <i>Le Style Roman</i>	80.001
GLOUZOT : <i>Le Style Louis-Philippe-Napoléon III</i>	80.009
P. DU COLOMBIER : <i>Le style Henri IV-Louis XIII</i>	80.004
E. DACIER : <i>La Gravure Française</i>	80.011
E. DACIER : <i>Le Style Louis XVI</i>	80.007
E. DORIVAL : <i>La Peinture Française</i>	80.010
P. FRANCASTEL : <i>Le Style Empire</i>	80.008
F. GEBELIN : <i>Le Style Renaissance</i>	80.003
E. LAMBERT : <i>L'Art en Espagne et au Portugal</i>	80.013
E. LAMBERT : <i>Le Style Gothique</i>	80.002
L. REAU : <i>L'Art Russe</i>	80.012
P. VERLET : <i>Le Style Louis XV</i>	80.006
WEIGERT : <i>Le Style Louis XIV</i>	80.005

SERIE H (HISTOIRE)

Biographie :	N ^o
MURPHY : <i>Staline</i>	45.002
Histoire des pays étrangers :	N ^o
Pierre BENAERTS : <i>L'Unité Allemande</i>	73.045

SERIE L (LITTÉRATURE)

Essais littéraires :	N ^{os}
P. GUEGUEN : <i>Poésie de Racine</i>	50.018
G. HOURDIN : <i>Mauriac, romancier chrétien</i>	50.019
LEMONNIER : <i>Corneille</i>	50.016
SECRETAIN : <i>Péguy, Soldat de la Vérité</i>	50.017

SERIE M (ROMANS)

	N ^{os}
H. BAUCHE : <i>Le Mystère d'Auteuil (policier)</i>	50.202
N. BEAUSSIRE : <i>Chambre 53 (p.)</i>	50.185
A. BONNEAU : <i>Meurtre au Cirque (p.)</i>	50.199
Madou BRET : <i>Le Meurtre du Pilote (p.)</i>	50.194
Madou BRET : <i>Le Zèbre Blanc (p.)</i>	50.193
J. CARTON : <i>Le Mistral</i>	50.209
P. DE LA CHASSAIGNE, M. DE LONGVAL : <i>Juge d'Instruction (p.)</i>	50.197
CHEYNEY : <i>Sinistres Rendez-Vous (p.)</i>	50.206
H. CONTACT : <i>Le Crime des Cascades (p.)</i>	50.195
J. DAUVEN : <i>Bolides des Glaces</i>	50.213
J.-M. FOX : <i>Ça va Barder (p.)</i>	50.201

GERUZEZ : <i>A Pied, à Cheval, en Voiture</i>	15.007
HERTRICH : <i>La Fin des Dieux Blancs</i>	50.214
Par LAGERKVIST : <i>Le Nain</i>	50.210
H. LANDON : <i>La Maison aux Miroirs</i> (p.).....	50.187
L. MALET : <i>L'Homme au Sang Bleu</i> (p.).....	50.190
G. DU MAURIER : <i>Peter Ibbetson</i>	15.006
S. MERWIN : <i>Un Couteau dans le Dos</i> (p.).....	50.198
S. MORICZ : <i>Fange et Or</i>	50.212
NISOVOI : <i>Arctique</i>	50.217
J. NORMAN : <i>La Route du Jade</i> (p.).....	50.200
H. PEVEL : <i>Jeunesse Perdue</i>	50.216
J. PROAL : <i>Bagarres</i> (p.).....	50.192
L. RIVIERES : <i>Double-Jeu</i> (p.).....	50.189
STENDHAL : <i>La Chartreuse de Parme</i>	50.243
R. TRUBER : <i>La Messe de 7 heures</i> (p.).....	50.196
A. T'STERSTEVENS : <i>Le Vagabond Sentimental</i>	50.208
R. VAUVERT : <i>Rallye-Cocktail</i> (p.).....	50.191
P. VILLETARD : <i>La Flamme et l'Ombre</i>	50.207
WARREN : <i>La Mort de Richard Winter</i> (p.)...	50.188

Dons de Madame Grenet

	N ^{os}
L. BERTRAND : <i>Mademoiselle de Jessincourt</i> ...	15.001
DE GONCOURT : <i>Les Frères Zemganno</i>	15.002
DE REGNIER : <i>Les Vacances d'un Jeune Homme</i> <i>Sage</i>	15.004
TOURGUNNEFF : <i>Les Récits d'un Chasseur</i>	15.003

**

LES VACANCES DES ENFANTS DE PRISONNIERS

L'Association des Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud et l'Entr'Aide Clodoaldienne nous adressent les communiqués suivants :

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD

De beaux gestes

Enfants de prisonniers, Mme et M. ANTONAT, qui sont venus en aide pendant toute la guerre aux prisonniers de guerre et à leurs famille, prennent à charge cette année les dépenses occasionnées par l'envoi de 62 enfants de prisonniers de guerre en placement en France, en Allemagne ou à Jersey.

L'Association des Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud tient à remercier ses généreux donateurs de leur beau geste qui a permis à nos enfants de se refaire une santé et de rapporter de merveilleux souvenirs.

Le Président.
GIBLAIN.

**

ENTR'AIDE CLODOALDIENNE

L'Entr'Aide Clodoaldienne signale, comme suite à un communiqué précédent, qu'elle a pris totalement à sa charge les frais occasionnés par l'envoi de 12 enfants de prisonniers à la Colonie de Vacances Municipale de Charbonnière et qu'elle a participé dans les frais d'envoi de 11 autres enfants dans des placements en France.

*

La Municipalité remercie très sincèrement M. et Mme ANTONAT ainsi que l'Entr'Aide Clodoaldienne, pour leurs beaux gestes et leur exprime ses sentiments de vive gratitude.

Lessay, filleule de Saint-Cloud

On a beaucoup parlé ces temps derniers de Lessay, petite commune de la Manche, qui a été totalement sinistrée au cours de la guerre 1939-1945. On se rappelle que les services de la Croix-Rouge de Saint-Cloud se sont penchés particulièrement sur le sort de cette commune martyre et ont apporté une aide précieuse à la population en attribuant de nombreux secours en nature.

Lessay est devenue filleule de Saint-Cloud et beaucoup de manifestations ont été organisées à son profit. La dernière en date fut la course de l'auto-route de Saint-Cloud qui a permis de faire un don de 100.000 fr. à cette commune. 100.000 francs c'est évidemment peu mais ça contribue néanmoins, concurremment avec d'autres secours, à adoucir le sort de ceux qui ont tout perdu pour que la France vive.

Très peu de Clodoaldiens connaissent Lessay. Aussi, avons-nous jugé opportun de reproduire ci-après les notes de voyage et impressions qu'a bien voulu nous communiquer un de nos concitoyens, M. R. Hardouin, que nous remercions vivement. Notes qu'il a recueillies au cours d'un récent déplacement sur les côtes de la Manche et à Lessay notamment.

SIX JOURS A LESSAY

(Notes de voyage et impressions)

Il en est des pays comme des hommes; on se sent plus ou moins impérieusement attiré vers eux. Les ayant vus, on se dit : « Là, je vais planter ma tente ». C'est instinctif, et l'on sait que l'instinct domine souvent l'intelligence. Il est parfois si violent qu'il l'annihile quelque peu; en tous cas, il ne la supprime jamais complètement mais se superpose à elle.

Ce sont ces deux forces conjuguées qui, chez moi également agissantes, jointes peut-être à mes origines normandes, m'ont guidé irrésistiblement vers Lessay où je compte d'ailleurs quelques amitiés, nées de la terrible aventure.

Sans doute, est-ce déjà pareille attraction qui me poussa ce même été 1946, en direction des plages du mémorable débarquement dans le Calvados, d'Arromanches à Langrune, en passant par Courseulles et Bernières où les Canadiens, issus de Normands, s'illustrèrent dans les combats héroïques précédant la bataille de Caen. Ce pèlerinage incomplet à la base nord du Cotentin en appelait un autre au sud de la presqu'île...

Je l'ai fait en droite ligne, et voici les observations, ramassées en quelques pages essentielles que je consignai dans les marges et sur des feuillets épars de l'ouvrage scientifique qui, cette année, fait l'objet de mes soucis et de mes joies studieuses.

**

J'ai refait aussi le trajet des soldats américains qui arrivèrent par le chemin des portes à flot, trois lourdes plaques mobiles, qui, au « havre », interdisent à l'eau salée l'accès de la rivière l'Ay, tantôt roussâtre et non-chalante, tantôt claire et vive, qui vient jusque de la Vendée et mesure neuf lieues de cours. De cet endroit, le spectacle est d'une beauté grave.

L'Ouest français aurait-il ses polders ? Car c'est bien cet aspect mélancolique si spécial aux sites hollandais que présente, au fond de l'estuaire de l'Ay, le havre de Lessay, avec son herbe rase que paissent des moutons dodus qui clopinent à votre approche : paysage liquide et grandiose auquel il ne manque qu'une silhouette de moulin fantôme, classique motif qui me donne l'impression d'être barré en croix par l'X de ses

ailes éplorées. Mais on m'assure qu'il en existait cinq, autrefois, de ces adorables moulins à vent, sur les buttes.

Polder, vraiment, que cette zone semi aquatique, sillonnée de rigoles, ponctuée de trous d'où l'on extrayait à pleins banneaux la tangué (1) cendrée, miroitant au soleil dans l'immense étendue piquée dans le fond à gauche du clocher moussu de Créances.

Créances, dont la grève désolée de « Printania », dans une atmosphère de naufrage, ne fait guère soupçonner la fertilité du sol producteur de melons, d'oignons, de carottes et de plants maraîchers; Créances dont les mornes dunes recèlent le Bembex et l'Ammophile qui, mieux qu'érosions, minent le sable blanc de la falaise parmi les ébats fous des Cicindèles (2).

Ce sable impalpable, qui fouette la peau et pique comme des épingles, chassé par les souffles vers l'intérieur, envahit la côte sur des lieues et constitue la « mielle » désertique et livide, où rien n'ose plus vivre.

A droite, les toits moirés de Saint-Germain-sur-Ay s'estompent et je sais qu'aux grandes marées d'équinoxe les goémonniers y coupent à la faucille le varech sur les herbiers, dans le rite celtique, tandis qu'au hâvre de Lessay on récolte à dates fixes « la violette » qui est un lichen blanc virescent, faiblement teinté de lilas, recherché pour ses propriétés médicinales.

En capricieuses compagnies, les alouettes de mer palpitent, tournoient, piaillent, se mirent dans les flaques scintillantes et fouillent les petits joncs où s'accrochent de fins coquillages. D'une aile oblique, les mouettes égratignent l'eau glauque en criant à fendre l'âme. Le courlis traîne sa plainte désespérée.

Lorsqu'en pateaugeant beaucoup, ayant provoqué l'envol de deux ou trois escadrilles d'oies claironnantes, on s'avance davantage vers la mer aux tonalités changeantes d'émeraude et de turquoise, on distingue une bande bleu pastel se découpant irrégulièrement sur l'horizon comme un décor de carton : c'est l'île de Jersey. En avant, jamais une barque, jamais une voile, c'est l'immensité, à perte de vue. La scène est couverte d'un plafond menaçant, chargé de nuages rapides et fuligineux courant sur un lavis de vert véronèse. Une forte odeur d'iode flotte dans ce théâtre mouillé.

Tout là-bas, on capture sur la plage ourlée d'écume la crevette et le bouquet, le crabe et le lançon, mais le plus gros crabe et le meilleur, est le tourteau qui reçoit ici le sobriquet de « poupard »; la petite pêche, qui procède par engins primitifs inchangés depuis les temps barbares, rapporte du maquereau, du mulet, de la sole, des plies en quantité, voire de la rousette, du bar et de la raie. En chatouillant les « houles » qui sont des trous de rochers bossués de bernicles, avec une gaule et un peu de chance, on risque de s'emparer d'un homard, beau trophée, ou d'un congre « pesant quasiment dans les quinze livres ». A défaut, sur les dits rochers, tel le héron de la fable, on se contentera de ramasser des escargots de mer qu'on baptise « goglus » à Saint-Germain et « tortreux » à Pirou (3).

Toutefois, il est prudent de ne pas trop s'aventurer, car le lit de l'Ay se déplace sans cesse et on ne connaît jamais parfaitement l'estuaire inconstant. Dès qu'éclatent en feu d'artifice les talitres, ces puces de mer, la marée montante gagne vite et l'on doit se repérer sur les touradons émaillés de « fleurs du hâvre » bien con-

(1) La tangué est un sable vaseux enfermant des coquilles microscopiques, particulier aux baies et estuaires de la Manche, et qui servait d'amendement.

(2) Le bembex et l'ammophile sont deux hyménoptères sphéridés; le premier est un chasseur de taons et autres mouches, le second capture des chenilles. La cicindèle est un coléoptère carabique qui court et vole avec rapidité. Ces trois insectes fréquentent les sols sablonneux.

(3) L'escargot de mer est le nom vulgaire du buccin ondulé, qui est assez comestible et dont la coquille vide abrite souvent un Bernard l'ermite.

nues des touristes qui en emportent des brassées. C'est la Statice, dont les corymbes améthystes égaient la monotonie à l'entour de la ferme délabrée du Bouquet, au nom prédestiné.

En ce curieux endroit, peu foulé du botaniste, on y peut cueillir la Salicorne herbacée ou la *Suaeda* que les indigènes surnomment « criste marine », la fameuse christe-marine qu'ils font macérer dans le vinaigre en guise de condiment ou mangent en salade. Une autre plante à feuilles charnues croit en abondance et forme de véritables tapis brodés d'étoiles mauves, des asters. Ni certaine cardamine, ni les pompons dressés des touffes d'*Armeria* ne troublent la symphonie chromatique de la flore locale qui joue sur toute la gamme du violet. Ces tonalités de camaïeu enluminent délicatement le vert cru des prairies littorales, courtes et moëlleuses, tachées d'argent par les acanthes du Senégon cinéraire (4).

Comme si le terrain n'était pas assez naturellement tourmenté, de-ci, de-là, de larges entonnoirs où crouissent des algues criblées la tangué ainsi que des trous crevant un manteau gris perle, et rappellent que le bombardement a fait bien autrement de mal, en arrière.

Il s'est acharné tout particulièrement sur la merveilleuse église abbatiale, presque millénaire, et d'autres que moi, plus autorisés, peindront le tableau lamentable des ravages occasionnés par la guerre dans tout ce malheureux canton. Des quartiers entiers de villages prospères furent anéantis en peu d'instant, à Lessay, à Saint-Germain, à Geffosses, à Pirou dont les maisons meurtries semblent s'être mises tristement à l'unisson des ruines de son château féodal. Ces dommages citadins sont voyants, mais les dégâts causés aux fermes isolées dans la campagne se cachent comme de mauvaises plaies au flanc d'un corps plein de vie.

J'ai vu les coups portés au beau logis agraire de Bellée, fort pittoresque avec son pigeonnier central, donjon massif et carré, sourd au murmure de la Goutte, ruisseaulet qui, venant du Buisson bocager, ambitionne le titre de fleuve côtier; il lui arrive de s'assourir près du hameau de Geslonde en un marais peuplé de feux follets. J'ai vu la profonde blessure infligée à cette autre demeure fortifiée sur Vesly, la ferme de Bricquehost, si crâne d'allure avec ses deux grosses tours de flanquement, sa poterne et son vestige d'échauguette à machicoulis. Dans la cheminée monumentale d'une salle basse, j'y ai découvert une superbe crémaillère qui est un chef-d'œuvre de ferronnerie du XI^e siècle.

Que de richesses dorment sagement de leur sommeil poussiéreux dans ces manoirs à corbeaux et ces chapelles mortes ! On aimerait les décrire une à une, mais le temps fait défaut. Nous sommes le 9 septembre et la célèbre foire qui durera deux jours, la première grande foire depuis la Libération, est pour le surlendemain, et il faudra ensuite regagner vite le tourbillon de la vie parisienne.

**

A dire vrai, la foire annuelle de Lessay, dûment autorisée jadis par Colbert, renommée dans toute la province, la foire traditionnelle dite de « la Sainte Croix », se préfigure à 48 heures d'intervalle par le grand concours de poulinières qui a lieu dans le bourg, à peu près pareil à celui qu'on organise à l'occasion du féal pèlerinage du 22 avril, le jour de « la Sainte Opportune », cérémonie originaire d'Allemenèche du diocèse de Sées, dans l'Orne, pendant laquelle des prières sont dites pour la protection du bétail et des récoltes.

(4) La statice, l'armeria et le cinéraire maritime sont estimés des horticulteurs. La salicorne et la suaeda sont des salcolacées à feuilles épaisses de sedum. L'aster dont il s'agit est le tripolium, rare ailleurs.

Le concours, présidé par des officiers de la Remonte et directeurs de haras, se divise en deux sections, celle des juments suitées et celle des non suitées, c'est-à-dire accompagnées ou non de leur poulain, toutes bêtes de demi-sang, titulaires de leur pedigree, état civil des animaux bien nés. Cette aristocratie hippique, qui fait honneur à l'élevage français, justifiée par des produits racés sans défaut, ne fut pas sans réveiller mon vieux cœur de cavalier et je me suis surpris à évaluer la finesse des canons, à mesurer de l'œil la hauteur au garrot, à palper les paturons, à discuter àprement de la noblesse des solides et rapides « anglo-normands » avec leurs propriétaires en blouse, armés du fouet, tout comme il y a 30 ans, aux dragons.

Enfin, le jour de la foire étant survenu, j'ai eu l'occasion de revoir de magnifiques reproducteurs, mais c'était cette fois « du gros cheval » non sélectionné, sans lignée. Aussi des mulets et des ânes, puis des bœufs bringés de grande taille (5) et des vaches bedonnantes, beaucoup de vaches, qui sont les meilleures laitières et beurrières du monde, dont le regard, apparemment indifférent, se posait sur d'éventuels acheteurs plus assommants que des mouches.

Ceux-ci étaient venus de toutes parts, beaucoup de Périers et de La Haye-du-Puits, cités martyres, dont les noms sont entrés brutalement dans l'histoire. Il en arrivait de 30 kilomètres à la ronde, par tous moyens de locomotion, de l'autorail à la carriole à bourri, les gens de Coutances en auto. Des bataillons cyclistes donnaient leur dernier coup de pédale. Modestes, plusieurs ont fait le voyage à pied; ils s'étaient mis en route bien avant l'aube et traversaient Lessay pendant qu'un coq s'enrouait à la trompette sur le mur mitoyen des fermes sœurs de Cartot et la Bâtonnerie au riche passé, évocateur du temps où les moines défrichaient, étudiaient et... faisaient le coup de feu derrière les murs épais.

Grimpé sur la barbacane de ces fiers domaines, on découvre le clocher en bâtière de Saint-Germain, les flèches de Geffosses et de Millières, et l'on situe à regret l'emplacement du dôme de l'abbaye de Lessay, écrasé dans les ronces.

Or, tout le monde avait déserté son bourg; il pérégrinait en rayonnant inlassablement vers la lande aride, la petite lande de Lessay, dont la foire s'était emparée pour installer son éphémère empire.

Cette lande légendaire, calme et sévère, s'offusquerait-elle de cet audacieux sacrilège ? elle dont la bruyère inviolée était reine, souveraine absolue, bien agréable aux yeux touristes, mais dont le despotisme ne tolérât même point d'autre végétation que l'ajonc agressif, parce qu'il la protégeait probablement contre les importuns, et sur la grand'lande quelques maigres bouquets de pins, sans doute par insigne faveur.

La grand'lande ! Lieu maléfique où les filaments lie de vin de la cuscute en rosettes étranglent, étouffent l'ajonc cruel; d'autres tentacules invisibles vous étreignent : on se sent pris à la gorge par l'angoisse de ces solitudes. Tout féru de folklore et de magie aurevillienne, je l'imagine toujours, la grand'lande, parcourue des bergers « jeteux de sort », hantée des esprits tragiques de Blanchelande. Regardant par dessus l'étrange ceinture crênelée que forme l'alignement de centaines de cabriolets sur le pourtour de la foire, je rejoins par la pensée le curé de la Croix Jugan, héros insoumis de « l'Ensorcélée », foulant le sol violet-pourpre sous un ciel bas qui hurle, le même qu'aujourd'hui, sinistre, avec des lueurs soufre et des nuées lourdes qui caracolent.

O ! l'âcre poésie de ces espaces nus, de ces combes avares déjà mangées par la rouille des prémices d'automne.

(5) Bringé est le terme spécial définissant la robe des bovins du Cotentin, pie-rouge rayée de bandes noires parallèles.

Bientôt, d'ailleurs, il pleut : mine renfrognée des marchands, mine pensive des chalands, mines rusées de tous. Soudain, une grande déchirure se produit dans le voile sombre, un accroc laqué de jade, par où filtre un rayon de soleil, vif et chaud, qui éclaire les visages, au propre comme au figuré. Que Phœbus brûle les nuques, et les faces sont hilares. Il faut dire que la situation géographique du pays, en plein courant d'air, suscite par son climat marin de brusques variations de température et rend le temps extrêmement changeant : de là, des sautes parallèles d'humeur et la physionomie de toute la foire s'en ressent.

Pour l'instant, l'influence météorologique est favorable au moral et les affaires vont leur train : les bêtes changent de maître. L'ancien et le récent exultent en silence et l'on se garde bien de se froter les mains. Le cidre nouveau, le « pur-jus », qui coule généreusement d'énormes barriques juchées sur des chartils, intervient à chaque phase transactionnelle, si délicate soit-elle. On compte encore parfois à la mode ancienne, par pistoles. Cela dure jusqu'au soir, tard, et, lentement, le grand disque blanc se lève sur la lande, pâlisant les êtres et les choses. Des guipures légères, bleu-noir, s'accrochent très haut aux diamants des étoiles.

Sous la lueur blême, des ombres fantastiques luttent sur nos épaules et, intimidés, on murmure craintivement de redoutables histoires d'argiles gluantes et de sables mouvants vers quoi l'aile furtive d'un oiseau crépusculaire vous entraîne dans le grand silence de cette nuit de lait. Rêves !!!

**

On s'est levé plus tard que la veille. Aujourd'hui, on cède et on acquiert les petits veaux, ressemblant à des jouets de peluche tremblotants sur pattes en bois, les moutons, les brebis fécondes, les porcelets roses. Des files noires sommées de grappes de rubis bordent, immobiles, un côté de chemin creux; au contraire, des escouades blanches galonnées d'orangé bivouaquent en face : à gauche, les dindons, les oies à droite.

Les moutons, que l'acheteur charge sur son cou, comme une grosse fourrure de laine, contemplent en bêlant sans joie les gigots de leurs congénères qui cuisent à la broche, par douzaines, sur un ardent feu de brandes. La coutume des rôtisseries de plein vent n'a-t-elle pas été transmise de génération en génération, par les fils de Rollon le Viking et ses compagnons Northmen qui descendirent de leurs *drakkars* pour griller les viandes des Angles sur cette même lande sauvage ?

Le vent de mer chasse un violent parfum de friture, de suint et de foin coupé qui se mélange à l'éccourant fumet d'un maudit bouc noir, encorné, barbu, lascif, démoniaque, tandis que le négoce et la fête foraine s'achèvent dans le tintamarre inexprimable qui caractérise ce type de rassemblement de bétail et de grand mouvement de foule.

On marche sans cesse sur des déjections spécifiques; on écrase sans vergogne des chapelets de bombons noirs comme la réglisse, des gâteaux crèmeux de fiente rousse, des brioches de crottins que triturent déjà les convives de la gent stercoraire: l'hister qui brille et l'aphodie de bronze et corail, les géotrupes habillés de cuir verni et plastronnés de cuivre, tous ces rutilants joyaux excrémentiels accourus en gourmets ineffables au colossal banquet, tous ces bijoux vivants de l'immondice. Contraste ! Qu'importe, demain, ces bousiers auront enfoui l'aubaine et rendu vigueur à la glèbe.

Bref, on a tout nettoyé, tout vendu, tout dit, tout bafgré la cochonaille, tout bu... quasiment.

De « mic » en « moque » et de moque en bolée, les pintes succèdent aux pintes (6). L'astre qui flambe dans

(6) Le mic est un verre de café en dialecte breton, la moque une tasse de cidre en patois normand; la pinte équivaut à une chopine ou un demi-litre.

un ciel repeint de bleu pur active la soif. Il en résulte qu'on est fin prêt à empoigner le bras d'amis intimes qu'on connaît depuis 20 minutes pour entonner en chœur approximatif une chanson de terroir que personne ne sait très bien, euphorie collective saluant dans une vapeur blonde ces deux journées fastes, quand la dernière est mûre comme un fruit d'or, ouvert au soleil qui s'incline.

ROBERT HARDOUIN,
Docteur de l'Université de Paris.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

Séance du 7 Octobre 1946

Le Conseil :

- 1° Donne son avis concernant la liquidation de pension de retraite communale en faveur d'agents ou ex-agents de police;
- 2° Décide de passer des marchés de gré à gré pour des fournitures diverses et émet un avis favorable à l'approbation d'un mémoire pour valoir marché;
- 3° Fixe une nouvelle fois, à la suite des observations formulées par la Préfecture de Seine-et-Oise, la rémunération des professeurs spéciaux et d'éducation physique;
- 4° Décide l'ouverture de cours à la Maison de l'Education Populaire et fixe la rémunération à accorder aux professeurs et éventuellement aux conférenciers;
- 5° Autorise le remboursement du prix d'une concession dans le cimetière;
- 6° Décide de faire procéder à des travaux d'aménagement dans le square Joffre et de confier les travaux à une entreprise spécialisée de jardins de Saint-Cloud, décide en outre, pour réduire les frais, de faire participer à ces travaux les services techniques de la ville;
- 7° Décide de faire procéder de toute urgence à la construction d'une toiture en zinc sur charpente légère à l'école des Coteaux, aucune garantie d'étanchéité ne pouvant être donnée par les entrepreneurs en ce qui concerne la réfection de la terrasse telle qu'elle a été construite;
- 8° Accepte le projet présenté par M. BENEZECH, auteur du monument aux morts, situé place de l'Eglise, concernant la modification à apporter à ce monument pour permettre l'inscription des militaires et victimes civiles de la guerre 1939-1945, morts pour la France et décide de faire graver, pour le 11 novembre 1946, les noms des militaires et victimes civiles dont les actes d'état civil portent la mention : « Morts pour la France ». Les noms des militaires et victimes civiles pour lesquels les familles n'ont pas encore obtenu de l'autorité compétente la mention « mort pour la France » seront inscrits à la suite au fur et à mesure que la Mairie sera en possession de l'avis officiel de cette mention;
- 9° Décide de faire procéder à des travaux de nettoyage dans la Mairie et d'apporter certains aménagements dans l'appartement du secrétaire;
- 10° Décide de réinstaller la consultation de nourrissons dans le local situé dessous la perception, rue du Docteur-Desfossez qui est utilisé comme salle de classe par l'école de garçons du Centre et de construire une baraque en bois dans la cour de l'école de garçons du Centre, afin d'y transférer la classe située rue du Docteur-Desfossez;
- 11° Approuve un avenant au contrat d'assurances souscrit pour le risque contre l'incendie du château de Charbonnière et des bois et décide de transférer au nom de la ville de Saint-Cloud le contrat passé par l'ancien propriétaire, concernant ce risque;
- 12° Décide de louer la chasse dans le domaine de Charbonnière, pour une durée de trois ans, à l'ancien propriétaire;
- 13° Emet un avis concernant la restitution éventuelle du chaland en ciment armé *Roulers*, utilisé comme établissement de bains froids en Seine et dans lequel fonctionne une cuisine d'entraide;
- 14° Décide de faire emploi du legs consenti à la ville de Saint-Cloud par Mme Vve Jules PELTIER, en appliquant purement et simplement les clauses stipulées dans l'acte de donation;
- 15° Accorde une subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles Publiques et décide, à cet effet, de procéder à un virement de crédit au budget de 1946;
- 16° Accorde une gratification au Directeur de la Colonie de vacances ainsi qu'à deux monitrices qui n'ont pu percevoir l'indemnité de vie chère de 25 %;
- 17° Dans l'impossibilité de donner satisfaction à toutes les sociétés, associations et groupements qui réclament la salle de la Mairie pour y organiser des bals, les samedis ou veilles de fêtes, décide de n'accorder cette salle qu'une seule fois au cours de la saison, du 1^{er} octobre au 31 mai, à chacune des sociétés, associations ou groupements de Saint-Cloud. Fixe à 1.500 francs au lieu de 1.000 francs, à compter du 1^{er} novembre 1946, la redevance à régler par les organisateurs de bals ou autres manifestations payantes, en raison de l'augmentation de l'électricité, des produits d'entretien et de la main-d'œuvre;
- 18° Approuve le compte administratif présenté par le Maire pour les opérations financières de l'exercice 1945, se soldant par un excédent de recettes sur les dépenses de 4.089.905 fr. 40;
- 19° Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1945;
- 20° Procède au vote du budget additionnel de 1946 de la ville, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 29.490.938 fr. 50. A cette occasion, décide de faire remettre en état la rue Coutureau; accorde des subventions à différentes sociétés et amicales et approuve les devis présentés par l'architecte chargé des travaux au lycée de garçons en vue de la mise hors d'eau du bâtiment et la construction de classes urgentes, dans la limite des crédits réservés au budget, conformément à sa décision du 31 janvier 1946;
- 21° Emet un avis favorable à l'approbation du compte administratif du Bureau de Bienfaisance et du compte de gestion du Receveur spécial de cet établissement pour les opérations financières de 1945;
- 22° Emet un avis favorable à l'approbation du budget additionnel de 1946 du Bureau de Bienfaisance de la ville;
- 23° Emet un avis défavorable à une demande de bourse nationale en raison des ressources importantes de la famille;
- 24° Fixe le montant de la redevance à payer par une entreprise de travaux publics pour décharge de terres sur un terrain loué par la ville;
- 25° Puis, se constituant en comité secret, conformément à la loi, émet son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Le Secrétaire de séance,
A. BERTHON.

AVIS ET COMMUNIQUES

PARRAINAGE DES VIEILLARDS

Nos vieillards peuvent se réjouir : les marraines scolaires sont revenues; elles vont reprendre leurs visites en apportant comme par le passé, secours, réconfort à leurs chers protégés.

Qu'il nous soit permis de dire que depuis le début de cette œuvre, la somme de 15.105 francs a été allouée à nos vieillards les moins favorisés (en bois de chauffage, frais de sciage, charbon, secours urgents, maladie).

Notre petite caisse sert tous les jours à soulager bien des infortunes.

Bientôt, nous serons aux portes de l'hiver, saison toujours pénible; nous épuiserons bien vite ce qui nous reste, mais à nouveau, notre dévouée présidente, Mme LORRAIN, fera sa quête parmi ses généreux donateurs, pour continuer cette œuvre indispensable qui devient de jour en jour plus impérieuse.

Nous sommes certaines que nous pouvons faire davantage encore en faisant appel au bon cœur et à la générosité de tous.

Madame ARNAUD,

Secrétaire du Parrainage des Vieillards.

**

L'Aide aux Mères de Famille

Jeunes !

Avez-vous déjà pensé à la fatigue des Mamans ?

Une Maman n'a jamais fini. Les journées sont si pleines, pourtant trop courtes, et le soir... il faut encore laver, raccommoder, préparer le repas du lendemain... et le dernier biberon... et l'enfant malade, et quand enfin la pauvre Maman se couche, les soucis accourent en foule; non vraiment, ce n'est pas fini, jamais fini, et demain, il faudra recommencer... toujours !

Ouvrez vos yeux et regardez :

Sa maison : la cuisine, la vaisselle, le ménage, le linge, le ravitaillement, les queues.

Ses enfants : les soigner, les vêtir et tout de même les « élever », faudra-t-il renoncer à la tâche essentielle à cause de la besogne journalière écrasante...

Son mari : être pour lui la « compagne », sortir avec lui, quelquefois.

Peut-être n'y avez-vous jamais pensé. Vous n'oserez plus dire, n'est-ce pas, que le problème des Mères de Famille n'existe pas.

C'est plus qu'un problème, c'est un drame dont l'enjeu est la FAMILLE, c'est-à-dire la FRANCE.

Jeunes, venez offrir vos services à l'AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE, siège central, 12, rue Chomel, Paris (7^e) et plus près de vous, à l'ASSOCIATION DE FAMILLES, 42, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud, pour répondre « Présentes » à chaque appel des Mères en détresse.

Auprès de votre aînée qui n'en peut plus, vous deviendrez une « Maman de Secours », donnant jour après jour, votre temps, votre savoir, votre sourire, votre joie et votre amour. L'Aide aux Mères vous encadrera, vous apprendrez chez elle votre magnifique métier de femme et de mère, vous vous y préparerez par des cours, des stages pratiques de maternité, de jardin d'enfants, de médecine infantile, ménagers, etc., des journées mensuelles de formation de l'Aide aux Mères.

L'Aide aux Mères de Famille vous offre une belle carrière sociale et familiale, elle fait appel à tous les concours, rémunérés ou bénévoles.

L'Aide aux Mères de Famille veut aider toutes les

Mamans en difficulté : naissances, maladies, absences, etc...

Quel que soit le nombre de leurs enfants,

Quel que soit leur milieu social,

Quel que soit leur croyance,

Quelles que soient leurs opinions politiques,

Quelles que soient leurs ressources... et le lieu où elles habitent.

Pour tous renseignements complémentaires ou demandes d'aide, s'adresser :

A l'Association de Familles, 42, rue des Tennerolles, Molitor 48-96.

A la permanence, à la Mairie, tous les vendredis matin, à partir du 15 octobre.

A Versailles, Aide aux Mères, 41, rue de la Paroisse, Tél. : Versailles 10-32.

Le Président de l'Association des Familles de Saint-Cloud,

M. RHONÉ.

**

Exposition des "Artistes Clodoaldiens"

La Société des « Artistes Clodoaldiens » a l'honneur de faire connaître aux habitants de la ville que leur deuxième exposition aura lieu à la Maison de la Culture Populaire, sise 26, rue Dailly. Le vernissage est fixé au Samedi 9 Novembre 1946, à 14 h. 30.

Cette manifestation artistique se composera de peintures, sculptures, aquarelles, dessins et gravures. Une section sera réservée à l'architecture et à l'art décoratif de Saint-Cloud.

La Société des « Artistes Clodoaldiens » créée au mois de décembre 1946, se composait alors de vingt membres actifs. Elle compte cette année quarante-six sociétaires auxquels pourront se joindre des membres honoraires et adhérents. Des cartes sont prévues à cet effet.

Les représentants de notre Société invitent tous les artistes et artisans de la commune à participer à cette exposition. Que tous ceux qui aiment le beau se groupent à nos côtés. Nous accueillons tous les talents comme les plus modestes amis de la nature et des arts graphiques et plastiques.

Les nouveaux adeptes pourront se faire inscrire à la Mairie, les mardi et vendredi de chaque semaine, au secrétaire de la Société, bureau des services techniques.

La Société des « Artistes Clodoaldiens » espère que les habitants de la ville viendront nombreux à leur exposition et leur signale qu'un pourcentage sur les ventes éventuelles sera réservé au bénéfice du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Ecoles Publiques.

Le Secrétaire de la Société,

M. DEGA.

**

Avis aux Contribuables

En vue de l'établissement de la taxe sur

les locaux insuffisamment occupés pour 1947, les contribuables passibles de la contribution mobilière sont tenus d'adresser au Contrôleur des Contributions Directes une déclaration en double exemplaire indiquant :

1° Le nombre de pièces principales de leur habitation;

2° La liste des personnes ayant effectivement leur résidence principale dans l'habitation.

Cette déclaration doit être souscrite par tous les contribuables, y compris ceux qui, en raison du nombre de pièces et du nombre d'occupants, ne seraient pas imposables à la taxe.

Ces derniers ont, d'ailleurs, tout intérêt à la souscrire puisque la déclaration permettra de tenir compte

du nombre de personnes à charge pour l'établissement de la contribution mobilière et de la taxe d'habitation.

Les personnes qui ont déjà souscrit une déclaration pour 1946 n'auront pas à la renouveler si aucun changement n'est intervenu.

La taxe est majorée de 25 % lorsqu'il n'a pas été souscrit de déclaration ou lorsqu'il aura été souscrit une déclaration inexacte.

Cette déclaration devra parvenir au Contrôleur des Contributions Directes (20, rue du Docteur-Desfossez), avant le 31 octobre.

Les formulaires de déclaration sont à la disposition des intéressés, soit au bureau du Contrôleur (mercredi et vendredi matin), soit à la mairie.

Le Contrôleur des Contributions Directes.

HISTORIQUE DE SAINT-CLOUD

(suite)

LE PAVILLON DE BRETEUIL dans le Parc de Saint-Cloud

—:—:—:—:—

Au temps de « Monsieur », frère de Louis XIV, s'élevait à l'extrémité du parc de Saint-Cloud, du côté de Sèvres, un élégant pavillon surplombant tout un étage de terrasses et de parterres ingénieusement dessinés. C'était le « Trianon de Saint-Cloud », œuvre de GOBERT, architecte du Roi et dont les estampes de PÉRELLE, de POILLY et de SILVESTRE nous ont gardé le souvenir. Sa construction précéda celle du château de Saint-Cloud (1) et se situe aux environs de 1670, car dès le 28 juillet 1671, au cours de la fête donnée par le duc d'Orléans à la Reine Marie-Thérèse, la cour se rendit dans ce pavillon où un « festin » avait été préparé pour Sa Majesté. Cet édifice, « quoique petit », ainsi que le note la légende d'une gravure du temps, était surtout remarquable par sa situation qui dominait le « Grand Parterre ». Celui-ci était l'œuvre de LE NOTRE; orné d'une infinité de fleurs, il simulait une broderie raffinée. Au centre, s'élevait la fontaine de Vénus; la déesse était assise au centre sur un char en forme de coquille; derrière elle, un petit amour tenait un parasol formant nappe d'eau; à ses côtés, quatre tritons faisaient sortir des bouillons d'eau en soufflant dans leurs conques. Ces figures étaient en métal doré. En 1681, GOBERT achevait les cascades qui décoraient un des étages de terrasses (2).

On ignore quelle était, sous Monsieur, l'attribution précise de ce gracieux pavillon. Était-il régulièrement habité ? Par qui ?... Il devait plutôt servir lors des fêtes fastueuses que le duc d'Orléans avait coutume d'organiser à Saint-Cloud; à la suite de quelque promenade en calèche dans le parc, la compagnie devait venir y trouver une collation somptueusement dressée. On imagine aisément ces fêtes en contemplant les gravures de l'époque qui nous présente la plus brillante société, soit à pied, soit en chaises à porteur; se promenant majestueusement dans le Grand Parterre, admirant les effets d'eau de la fontaine de Vénus ou montant les gradins des terrasses qui accédaient au Trianon tandis que des hautbois et des violes, habilement dissimulés dans les massifs, répandaient partout une douce musique.

Sous le Régent, nulle mention du Trianon de Saint-

Cloud. Cette construction subit-elle des transformations dans les années qui suivirent ? Sur l'estimation de l'architecte LEGRAND, du château, parc et dépendances, datée de 1736, on relève la mention suivante : « ...Le pavillon de Mlle de Saint-Pierre au bout du Mail, estimé 20.300 livres ». Cette désignation, à l'extrémité de l'allée du Mail, ne peut se rapporter qu'à l'ancien Trianon de Saint-Cloud. Il faut attendre l'année 1743 pour apprendre que le duc Louis-Philippe d'Orléans, petit-fils du Régent et père du futur Philippe-Egalité, fit construire sur l'emplacement du Trianon un nouveau bâtiment. Il l'appela pavillon de Breteuil, du nom de son chancelier l'abbé DE BRETEUIL à qui il le donna. D'autres historiens avancent que le pavillon de Breteuil, puisque telle sera désormais sa dénomination, aurait été bâti par le baron DE BRETEUIL, neveu de l'abbé (ambassadeur de France puis ministre de la maison du Roi. C'est à ce titre qu'il fut avec CALONNE (ministre des finances) chargé de négocier l'acquisition par la reine Marie-Antoinette du domaine de Saint-Cloud au duc d'Orléans, en 1784. Par la suite, il fut chargé de son administration; rien d'étonnant par conséquent à ce qu'il séjournât au pavillon du Mail. Au cours du premier séjour de Marie-Antoinette à Saint-Cloud, en 1785, le baron DE BRETEUIL avait organisé en l'honneur de la souveraine, dans son pavillon, une fête qui devait avoir lieu le 26 septembre, mais au dernier moment, la nouvelle de la mort de la reine de Sardaigne la fit décommander.

Vint la Révolution. Le baron DE BRETEUIL émigra en 1793. Sa demeure fut déclarée comme le château de Saint-Cloud propriété nationale. En 1797, elle fut habitée par un détachement de l'armée qui la mit dans un piteux état. En 1799, le citoyen MARÉCHAUX, architecte du château, envoya le rapport suivant au ministre de l'Intérieur : « ...Ils en ont incendié une partie et brisé entièrement les boiseries, le parquet des planchers, pour se chauffer et ils ont enlevé les serrures, de sorte qu'il y a de fortes réparations à faire... ». Néanmoins, MARÉCHAUX proposa au ministre de louer le pavillon, à condition, ajouta-t-il, de charger le locataire de faire les réparations nécessaires.

A son retour de France, en 1802, le baron DE BRETEUIL sollicita la restitution de ses biens, mais le pavillon était alors réintégré dans le domaine de Saint-Cloud et considéré comme appartenant à l'Etat (1). L'ancien émigré obtint-il que le gouvernement lui tint compte de la valeur de son ancienne propriété ainsi qu'il en fit la demande ? Quoiqu'il en soit, le bâtiment ne garda de son ancien propriétaire que le nom, momentanément changé en celui de « Pavillon d'Italie » sous le 1^{er} Empire (2).

Le Premier Consul avait fait restaurer dans sa totalité le palais de Saint-Cloud pour s'y installer en septembre 1802. Le pavillon de Breteuil ne fut pas oublié et vers la même époque, BONAPARTE décida sa remise en état. Les travaux de restauration commencèrent vers 1802-1803. En 1806, les dépendances du pavillon servaient à loger 24 chevaux de l'Empereur, sa suite et deux surveillants des jardins, mais le bâtiment principal n'était pas encore achevé, les appartements n'étaient ni décorés ni meublés. Pourtant, cette même année, on fit des travaux pour aménager une salle de bains d'eau de Barèges (3), à la demande de l'Impératrice Joséphine. L'année suivante, on disposa les appartements du pavillon de Breteuil pour y recevoir, en août, le jeune des frères de Napoléon, Jérôme, roi de Westphalie,

(1) Arrêté du 18 Vendémiaire, an X (18 octobre 1801).

(2) Arrêté du 2 mars 1810.

(3) Bains d'eau sulfureuse dont les vapeurs risquaient d'abîmer les dorures du palais.

(1) Le château rebâti avait été terminé en 1678.

(2) Reproductions photographiques au fichier iconographique de la Conservation du Domaine de Saint-Cloud.

qui venait d'épouser Catherine de Wurtemberg. L'ameublement était enfin terminé en 1808; les mémoires de MAIGRET, marchand-tapissier, s'élevèrent à la somme de 52.722 fr. 81.

En mars 1810, divers préparatifs, dont la pose de tapis, sont rapidement effectués : l'Empereur se propose de passer la nuit au pavillon d'Italie, le jour de l'arrivée à Saint-Cloud de l'archiduchesse Marie-Louise, le 31 mars, veille du mariage civil. Cependant, au dernier moment, Napoléon ne mit pas à exécution ce projet. La même année, cette mesure sert de résidence à Caroline MURAT, reine de Naples et en 1811, les princes de Hollande, fils de Louis BONAPARTE, y habitent. D'après les contemporains, l'Empereur l'avait fait meubler avec « beaucoup de goût et de magnificence ». Une gouache de Carle VERNET nous a laissé le souvenir de ce pavillon tel qu'il était sous le 1^{er} Empire (2).

L'occupation autrichienne de 1814 ne paraît pas avoir laissé trop de traces au pavillon de Breteuil car dès l'installation du comte d'Artois au château de Saint-Cloud, en juillet 1814, l'architecte LE PÈRE reçut l'ordre d'y aménager les pièces nécessaires afin que ce prince put y prendre des bains-douches. Par contre, l'année suivante, les troupes alliées et en particulier celles du général BLUCHER, s'emparèrent du pavillon et y commirent des dégâts « énormes ». Le 23 novembre, LE PÈRE fit transporter dans une pièce du château pour les mettre à l'abri, les glaces restant au pavillon de Breteuil, profitant du moment même de l'évacuation des troupes pour soustraire les glaces qui avaient échappé au pillage.

Sous la Restauration, on commença à faire quelques travaux de remise en état, en 1817. L'année suivante, le pavillon de Breteuil fut l'objet de plusieurs propositions : le comte DE PRADEL, directeur de la Maison du Roi, l'offrait au comte DE HOCUERTÉ; à la même époque, le marquis DE VERNON, premier écuyer du Roi, le sollicitait pour un écuyer du comte d'Artois. Malgré les réparations de l'année précédente, le pavillon de Breteuil n'était pas encore habitable. Des réfections considérables et très dispendieuses s'imposaient. Il n'existait plus la moindre trace d'ameublement. On en vint à penser que le seul moyen d'en tirer parti serait d'y établir des communs pour le service des écuries. Voici à quel rôle était réduit ce pavillon jadis si élégant ! En 1820, le garde des sceaux, DE SERRE, trouvant insuffisant le local qu'il occupait au château de Saint-Cloud lors des séjours de la Cour, émit le désir d'y habiter et demanda la remise en état du bâtiment. Quelques mois auparavant, il avait été question de le mettre à la disposition de la duchesse de Berry mais celle-ci ayant exigé qu'il fut réparé et redécoré entièrement, la dépense, qui se serait montée à 7.000 francs parut trop élevée et le projet fut abandonné. Le Garde des Sceaux se montra moins exigeant. On se borna à faire les réparations strictement nécessaires, à poser des tentures de « papiers communs » pour éviter de restaurer les peintures. Bref, la dépense ayant été évaluée à 12 ou 1.500 francs, les travaux furent entrepris et M. DE SERRE fit plusieurs séjours au pavillon de Breteuil, surtout en septembre 1821.

En 1822, cette demeure fut affectée au service du gouverneur du château de Saint-Cloud, le vicomte d'Agoult. Ancien émigré qui avait fait dans l'armée des Princes la campagne de 1792, il avait accompagné Louis XVIII à Vérone, à Mittau, puis en Angleterre. Nommé lieutenant-général au retour des Bourbons, puis premier écuyer de la duchesse d'Angoulême, on lui confia, en 1821, le poste de gouverneur de Saint-Cloud. Pour son installation, le pavillon de Breteuil fut l'objet de nouveaux travaux d'aménagement. La même année,

on y voit également, pour de courts séjours, la princesse Esthérazy, femme de l'ambassadeur d'Autriche à Paris. La duchesse d'Angoulême, installée au château de Saint-Cloud, lui rendit, à Breteuil, de fréquentes visites.

Durant les années 1823-1824, le pavillon connut un autre occupant : le duc de Blacas d'Aulps, premier gentilhomme de la chambre du Roi, qui en prit possession avec sa famille pendant quelque temps. Également émigré, il fut nommé à la Restauration, ministre de la Maison du Roi, secrétaire d'Etat, grand-maître de la garde-robe et intendant général des bâtiments de la couronne. Comme ministre de la Maison du Roi, il s'était occupé de la réinstallation du château de Saint-Cloud pour le premier séjour de Louis XVII, en 1816. En 1822, le pavillon sert à nouveau de demeure au gouverneur du château.

Durant la Monarchie de Juillet, Louis-Philippe, à l'instar de ses prédécesseurs, reprend la tradition des séjours à Saint-Cloud; le pavillon de Breteuil est d'abord habité pendant quelques mois, en 1830-1831, par Maréchal, gouverneur provisoire du château. A son départ, le bâtiment étant inoccupé, le concierge donna l'ordre au portier du pavillon d'y coucher pour la garde du mobilier précieux qui s'y trouve. En 1831, Breteuil est affecté au duc de Castries, gouverneur du château de Meudon, qui est obligé de céder son logement habituel, à Meudon, à l'Empereur du Brésil, Dom Pedro, de séjour en France. On ne rencontrera pas de nouvel hôte au pavillon du Mail avant 1842, date à laquelle le bâtiment est mis à la disposition du comte de Montalivet qui, après avoir quitté le ministère de l'Intérieur, en 1839, fut nommé intendant de la liste civile, poste qu'il occupa jusqu'en 1848. En novembre 1842, un entrefilet du *Journal des Débats* nous apprend que le comte de Montalivet y est retenu par « un accès de goutte ».

Hélène KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

(A suivre).

HOPITAL DE SAINT-CLOUD

MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecin-Chef : M. le D^r LOUVET : Tous les matins, à 9 heures
Spécialement les lundis et vendredis.

Le mercredi étant surtout réservé aux affections des voies respiratoires.

CHIRURGIE

M. le D^r GUELFUCCI : Lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. 30.
M. le D^r DULAC : Mardi, jeudi, samedi, à 9 h. 30.

MATERNITÉ

D. le D^r GODART : Consultations le lundi, à 14 heures.

OPHTALMOLOGIE

M. le D^r BAILLIART : Le mardi, à 9 heures.

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

M. le D^r BOSCH : Le jeudi, à 9 h. 30.

NEURO-PSYCHIATRIE

M. le D^r GENDROT : le samedi, à 10 heures.

GYNÉCOLOGIE

M^{me} le D^r SCHRAMECK : Mardi, jeudi, samedi, à 9 h. 30.

RADIOGRAPHIE

Radio osseuse simple

M. le D^r TAPHANEL : Tous les matins, à 10 heures.

Les lundis et vendredis étant spécialement réservés à la radio viscérale, estomac, etc...

DIATHERMIE

Ondes courtes, rayons ultra-violet : Tous les jours, sur rendez-vous.

(2) Voir fichier iconographique de la Conservation.

Caisse des Ecoles Publiques

SAMEDI 12 OCTOBRE 1946

dans les SALONS de la MAIRIE de St-CLOUD

GRAND BAL ANNUEL DE BIENFAISANCE

organisé par le

Comité de la Caisse des Ecoles Publiques
au profit des ŒUVRES DE LA CAISSE

Un des orchestres les plus réputés de Paris

LÉON RAITER

ET SA COMPAGNIE (10 exécutants)

entraînera dans un rythme endiablé danseurs et danseuses

En intermède :

des chanteurs et chanteuses se feront entendre

Au cours de la soirée :

MISE EN VENTE DE Pochettes Surprises

contenant des lots très intéressants
offerts par les Commerçants et Industriels de St-Cloud

DIVERTISSEMENTS

Retenez votre Soirée pour ce Gala de Bienfaisance

Vous apporterez, tout en vous amusant, une
aide appréciable à la Caisse des Ecoles Publiques

Étant donné le caractère de cette manifestation
et le choix du spectacle, le prix des places est
ainsi fixé :

MESSIEURS : 150 frs — DAMES : 100 frs

Une tenue des plus correctes sera exigée.

Toute personne à la mise négligée se verra refuser l'entrée.

Les places pourront être retenues à la Mairie et aux
adresses suivantes : Quartier du Centre : chez
M. PLEURDEAU, libraire, Rue Royale ; Quartier
de Montretout : chez M. RIQUIER, pharmacien,
Rue Coutureau et M. HUGUET, épicier, Rue
Gounod ; Quartier des Coteaux : chez M. CATEL,
épicier, Avenue de Longchamp.

Le Comité de la Caisse des Ecoles.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE SEPTEMBRE

NAISSANCES

Molin Jean, Claude, Yves. — Billault Michel, Marcel, Henri.
— Creuzot Evelyne, Jeanne. — Levern Jean, Claude, François.
— Castay Nicole, Michèle. — Godmet Georges, André. — Luscher
Françoise, Annie, Simonne. — Parizet Nicole, Suzanne. — Ber-
joan Annick, Andrée, Aimée. — Lapiere Michèle, Jeanne, Mar-
guerite. — Pinaut Daniel, Marcel. — Lallier Michèle, Monique,
Blanche. — Champion Michel, Marcel. — Gajdosik Gérard, Fran-
çois. — Deçultot Chantal, Michèle. — Soulinoff Elisabeth, Olga.
— Choppick Odette, Edmonde. — Kerhoas Jean, Charles, Henri.
— Bourdeau Huguette, Claude. — Brossier Jean, Michel. —
Bonnefoy Bernard, Henri, Jacques. — Raclius Serge. — Randin
Jacques, Louis, Marcel. — Bracchi Jean, Paul, Joseph. — Ter-
nard Gilles, Jean, Louis, René. — Thomazeau Jean, Georges,
Gaby. — Mailly Michèle, Angèle, Marguerite. — Poncelet Serge,
Paul. — Bouvier Eliane, Nicole. — Reubrecht Eveline, Andrée.
— Chazel Colette, Lucie, Marguerite. — Amprino Michèle, Annie.
— Monnier Gabriel, André. — Denez Claude, Jean, Félix. —
Bourdier Jean, Pierre, Henri. — Cazillac François, Marie, Thé-
rèse. — Routier Patrick, René, Yves. — Rouby Jean, Jacques,
François, Félix. — Denisty Bernard. — Glaux Christian, Marcel.
— Blampied Christian, Jean, Pierre. — Girard Christian, Robert,
Emile. — Butin France, Myriam, Germaine. — Ambrosi Fran-
çoise. — Lucotte Dominique, Roger. — Benard André, Léon,
Gustave. — Tédaldi Dominique, Camille, Eugène. — Bonafini
Christiane, Lucia. — Berthelot Marie, Thérèse, Alice, Arman-
dine. — Pejou Liliane, Christiane. — Deschamps Christian Roger.
— Geiger Jeannine, Marcelle. — Denance Gérard, Serge. — Tiret
Anne, Marie, Monique. — Lenglet Daniel. — Denton John, Vic-
tor. — Barennes Michelle, Marie, Françoise. — Pattier Nicole,
Clémence, Renée. — Blond Micheline, Jacqueline. — Travert
René. — Carme Nadine, Marcelle, Roberte. — Opportun Annie,
Françoise. — Vacher Solange, Lucienne. — Mousset Nicole,
Marie, Félicie. — Dugue Patrick, Robert. — Labille Renée. —
Dutrien Jean, Pierre. — Alègre Jean, André. — Lecuvier Clau-
dette, Gabrielle. — Boulais Marie, Christine, Colette, Jeanne.

MARIAGES

Gilbert, Maurice Quentin et Madeleine, Louise Masson. —
Robert, Georges Noël et Jacqueline, Geneviève Guillaume. —
Gérald Morrissey et Micheline Boussy. — Emile, Maurice Ningre
et Marie, Louise, Hélène Bland. — Yves, Joseph Taton et
Simone, Clémence Valet. — Jean, Pierre Dubois et Denise,
Amande Tappe. — François, Jean Falguier et Renée, Marie,
Louise Jacqz. — René, Etienne Huet et Marcelle, Fernande
Magnier. — Raymond Moreau et Josiane, Marthe Cense. — Walter
Solloway et Odette Codry. — Paul, André Besnard et Lucienne,
Marie Le Guen. — René, Vincent Darthos et Paulette, Georgette
Vaccon. — Arthur, Joseph Stella et Muriel, Liliane Lewis. —
Emile, Modeste Gallez et Odette, Irène, Madeleine Gournay. —
Raymond, Gaston Saint-Denis et Jacqueline Leblanc. — Georges,
Léon-Frochot et Jeannine, Henriette Pierrette.

DECES

Latreille Eugène-Albert-Emile, 57 ans. — Cornuault Ferdi-
nand-Victor-Léon, 49 ans. — Héloir Julie-Henriette, femme Lauer,
71 ans. — De Ghaisne de Bourmont Gille-Louis-Henri-René,
6 mois. — Serieys Marguerite-Marie, femme Albinet, 51 ans. —
Jégo Jules-Eugène-François, 66 ans. — Belnet Hubert, 65 ans.
— Huard Auguste-Jacques, 75 ans. — Devesse Laure, veuve
Berthault, 59 ans. — Malfettes Pierre-Victor-Régis, 63 ans. —
Perreau, Marie-Cécile, veuve Munro, 75 ans. — Nion Suzanne-
Anaïs-Eva, veuve Quinson, 82 ans. — Greaud Marie-Marguerite,
veuve Eschler, 70 ans. — Chambroy Jean-Paul-Gabriel, 65 ans.
— Elinval Louis, Jules, 71 ans.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.

Dépôt légal 53 - 12-46